

Rapport de gestion de la

2003

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD

RAPPORT DE GESTION DE LA **cpev**

2003



**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**



52e exercice

Sommaire

Conseil d'administration page 5

Rapport d'activité page 7

Prestations selon la LPP page 29

Liste des immeubles page 33

Comptes annuels page 39

... Profits et pertes.....

... Bilan.....

... Annexe aux comptes.....

Rapport de l'Organe de contrôle page 61

Annexes au rapport de gestion page 65

Conseil d'administration

composition à la publication

Président:

M. Jacques-Henri **BRON**, avocat, Lausanne.....

Vice-président:

M. Daniel **CHEVALLEY**, inspecteur principal adjoint à la
Police cantonale vaudoise, Lausanne.....

Membres:

M. Jean **MAUERHOFER**, directeur d'établissement scolaire, Puidoux.....

M. Eric **ROCHAT**, médecin, Saint-Légier.....

Mme Marinette **KELLENBERGER-DÉCAILLET**,
experte comptable diplômée, Yverdon-les-Bains.....

M. Henry W. **ISLER**, adjoint universitaire, Jongny.....

Secrétaire:

M. Jean Daniel **MARTIN**, président de tribunal, Lausanne.....

Secrétaire suppléant:

M. Alexandre **BERNEL**, avocat, Lausanne.....

Assiste aux séances:

M. Pascal **BROULIS**, chef du Département des finances
ou son représentant.....

M. Giancarlo **OMBELLI**, secrétaire général adjoint, Lausanne.....

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud est gérée par:

**Les Retraites Populaires**

Services aux Institutionnels

Rue Caroline 11
1003 Lausanne
Tél. 021 348 21 11
Fax 021 348 24 99
www.cpev.ch
info@cpev.ch

Rapport d'activité

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD

Remarques liminaires

La présentation du rapport de gestion et des comptes de la CPEV doit permettre au lecteur qui n'est pas un familier de la Caisse d'en comprendre la structure et d'avoir une vision claire de la marche des affaires durant l'exercice considéré.

Afin de faciliter une lecture comparative, le présent rapport reprend l'articulation adoptée lors des précédents exercices. Dans le même esprit, les éléments chiffrés de l'exercice 2002 sont rappelés dans le bilan et les comptes, avec mention des différences 2003 – 2002. A noter qu'en prévision de l'introduction dès l'exercice 2005 des normes comptables Swiss GAAP RPC 26 (en vertu de l'art. 47 al. 2 nOPP2), la présentation des comptes a subi quelques modifications par rapport à celle des exercices antérieurs. La comparaison avec l'année 2002 a été adaptée en conséquence.

1 Le Conseil d'administration

a) Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a tenu cinquante-deux séances. A celles-ci s'ajoutent de nombreuses réunions de commissions et de délégations spéciales où les membres du Conseil d'administration ont représenté la Caisse.

b) Assumant la tâche de diriger et d'administrer la Caisse (art. 110 LCP), le Conseil d'administration a consacré une part non négligeable de son activité à la gestion des affaires courantes. Il s'est penché sur de nombreux cas d'invalidité (les plus épineux), de rachats, de maintiens d'affiliation, de libérations de remboursement et de demandes d'aide par le fonds de prévoyance; dans le cadre de ses compétences, il a également traité les réclamations et assuré le suivi des causes, relativement peu nombreuses, qui ont été portées devant le Tribunal cantonal des assurances et l'autorité judiciaire fédérale de recours.

c) Du point de vue de la gestion financière, la Caisse, après un exercice 2001 décevant et un exercice 2002 franchement négatif, enregistre des résultats réjouissants pour 2003.

Pour l'essentiel, ces bons résultats sont imputables à la forte reprise du marché des valeurs mobilières dès mars 2003. Ayant choisi de conserver l'essentiel de son portefeuille alors que d'autres acteurs de ce marché liquidaient leurs positions, la Caisse a profité pleinement de la hausse importante des cours des actions suisses et étrangères. Le rendement des obligations étrangères en monnaies étrangères s'est également avéré très intéressant.

En revanche, les taux d'intérêt des divers prêts octroyés par la Caisse, notamment des prêts hypothécaires, ont poursuivi leur baisse historiquement exceptionnelle, s'éloignant du taux technique de 4% l'an – il est vrai dans un contexte de faible inflation.

Le secteur immobilier, qui a contribué à limiter le choc boursier en 2001 et 2002, continue à procurer un rendement supérieur audit taux technique, même après une attribution importante à la réserve de fluctuation de valeurs sur immeubles.

d) Selon les renseignements recueillis au jour de la rédaction de ces lignes, le rendement et la performance de la Caisse durant l'exercice 2003 se situent en bonne place en comparaison avec d'autres institutions de prévoyance du pays. Ce résultat très positif a entraîné une hausse bienvenue du degré de couverture de 64.1% à 66.5% en valeurs comptables (de 67.0% à 70.9% en valeurs du marché qui feront référence dès l'introduction des nouvelles normes comptables Swiss GAAP RPC 26), contre respectivement 71.7% (74.5%) au 31 décembre 2001 et 74.0% (81.7%) au 31 décembre 2000. Force est ainsi de constater que les mauvais exercices 2001 et 2002 n'ont de loin pas été compensés. Dans un climat de grande volatilité, il s'agit dès lors de poursuivre sans relâche l'effort déployé en vue de garantir sur le long terme la santé financière de la Caisse.

Dans cette optique, la gérante a procédé en collaboration avec divers spécialistes externes à une analyse rendements – risques, dont les conclusions ont suscité une légère adaptation de l'allocation stratégique des actifs. La nouvelle allocation, validée par un actuaire indépendant, améliore les espérances de rendement pour un risque identique à celui supporté dans l'ancienne allocation. La forte diversification caractérisant déjà l'affectation par véhicules de placement des avoirs de la Caisse est encore accrue, notamment par un recours plus étendu à des placements dits alternatifs (hedge funds). Cette dernière option a pour objectif de diminuer les effets de la volatilité du marché des actions et de procurer un rendement d'au moins 4%.

Le climat d'incertitude déjà évoqué a également amené le Conseil d'administration à reconstituer partiellement la réserve de fluctuation de valeurs sur titres annihilée par le choc boursier, en sus de la dotation précitée à la réserve de fluctuation de valeurs sur immeubles. Il va sans dire que ces précautions justifiées diminuent d'autant le rendement net du capital de la Caisse.

e) Afin de permettre de mesurer en permanence l'évolution du marché et son influence sur l'état financier de la Caisse, les services de la gérante, en concertation avec le Conseil d'administration et le Département des finances, ont encore amélioré et complété l'information déjà fournie sur une base mensuelle. Un nouveau tableau de bord actualisant régulièrement l'estimation du rendement global et du degré de couverture a ainsi été mis au point.

f) En sus de la volatilité des marchés, la Caisse doit compter avec une activité législative devenue intense ces dernières années. La première révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité vient d'entrer en vigueur, suivie de dispositions d'application introduisant notamment les normes comptables susmentionnées. En droit cantonal, les modifications légales se succèdent.

Le 1er janvier 2003 est entrée en force une révision de la loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP), dont les principales innovations du point de vue de l'institution sont l'introduction du plan risques (seule couverture pour les jeunes assurés susceptibles de compter plus de 35 années d'assurance à l'âge minimum de la retraite), l'augmentation de la déduction de coordination et la création d'un fonds des allocations de renchérissement en cours par le débit du fonds de compensation. En revanche, l'introduction du plan complémentaire en primauté des cotisations, également prévu par cette nouvelle, a été suspendue jusqu'à ce que l'objectif de degré de couverture, désormais fixé à 75%, soit atteint durablement.

Dans l'urgence, une nouvelle révision de la LCP a été adoptée dans le courant de 2003. Cette modification législative reporte notamment au 1er janvier 2019 l'échéance à laquelle l'objectif d'un degré de couverture de 75% doit être atteint. Pour l'intervalle, elle prescrit une élévation progressive du seuil minimal de couverture, par paliers annuels de 1%, à partir du taux de 60% défini le 1er janvier 2004, date d'entrée en vigueur de la nouvelle. Celle-ci impartit en outre au Conseil d'Etat un délai au 31 décembre 2005 pour présenter un projet de loi « traitant des mesures structurelles propres à assurer la pérennité de la Caisse pour les prochaines décennies, ainsi que des modalités futures du plan complémentaire ».

Dans ce contexte légal mouvant, le Conseil d'administration et la gérante apprécient d'être consultés en amont, de manière à pouvoir se prononcer d'emblée sur la faisabilité des mesures envisagées et sur leurs conséquences. Ils ont ainsi consacré un temps important à cette tâche cruciale pour le sort de la Caisse, de ses assurés et de ses pensionnés. Il n'en demeure pas moins qu'en dernier ressort, les décisions à prendre relèvent des organes politiques.

L'une des principales préoccupations du Conseil d'administration vise le financement des allocations de renchérissement en cours, qui est assumé sans contrepartie par la Caisse depuis des décennies et, dès lors, exerce une influence négative sur le degré de couverture. Le nouvel article 34 LCP confère à l'organe dirigeant de notre institution de prévoyance la compétence de décider de l'octroi de telles allocations, en se fondant notamment sur ledit degré de couverture et sur l'avoir du fonds de compensation. Or, à la fin de l'exercice écoulé, ce fonds présente un solde négatif de quelque 234 millions de francs, vu le transfert de la valeur en capital des allocations déjà accordées au 31 décembre 2002 dans le nouveau fonds des allocations de renchérissement en cours, d'environ 378 millions de francs. Dans ces conditions, il est essentiel que le financement de l'indexation des rentes soit traité sur le long terme, dans le cadre de l'élaboration des réformes structurelles en gestation.

2

Effectifs, ressources et prestations

Effectif des assurés

Plan de base

Du 1er janvier au 31 décembre 2003, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 949 unités. En effet, ce dernier a passé de 24'561 à 25'510 (lettre I de l'annexe aux comptes). Les annexes B,C,D et E donnent des indications détaillées relatives aux structures d'âges et aux degrés moyens d'activités. Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de base est en légère augmentation. Il se situe à 42 ans et 9 mois à la fin de l'année alors qu'il était, au 1er janvier, de 42 ans et 7 mois.

Plan risques

Le 1er janvier 2003 est entrée en vigueur la novelle du 12 novembre 2001 instaurant pour la première fois un plan risques. Ce dernier s'applique aux assurés dont l'affiliation a lieu avant le 1er janvier du 24e anniversaire pour les assurés dont l'âge minimum de retraite est fixé à 60 ans ou avant l'âge de 22 ans pour les assurés dont l'âge minimum de retraite est fixé à 57 ans. A la fin de l'exercice, 245 assurés étaient affiliés à ce plan. La lettre I de l'annexe aux comptes donne l'évolution de cette catégorie d'assurés durant l'exercice.

Effectif des pensionnés

Du 1er janvier 2003 au 1er janvier 2004, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de 358 unités. En effet ce dernier est passé de 10'512 à 10'870. La lettre «J» de l'annexe aux comptes donne le détail du mouvement des pensionnés.

Les annexes F et G donnent des indications détaillées relatives aux âges prévisibles de retraites, aux âges effectifs de retraites ainsi qu'à la structure d'âge des pensionnés.

Évolution de l'effectif des assurés et des pensionnés du 31 décembre 1994 au 31 décembre 2003

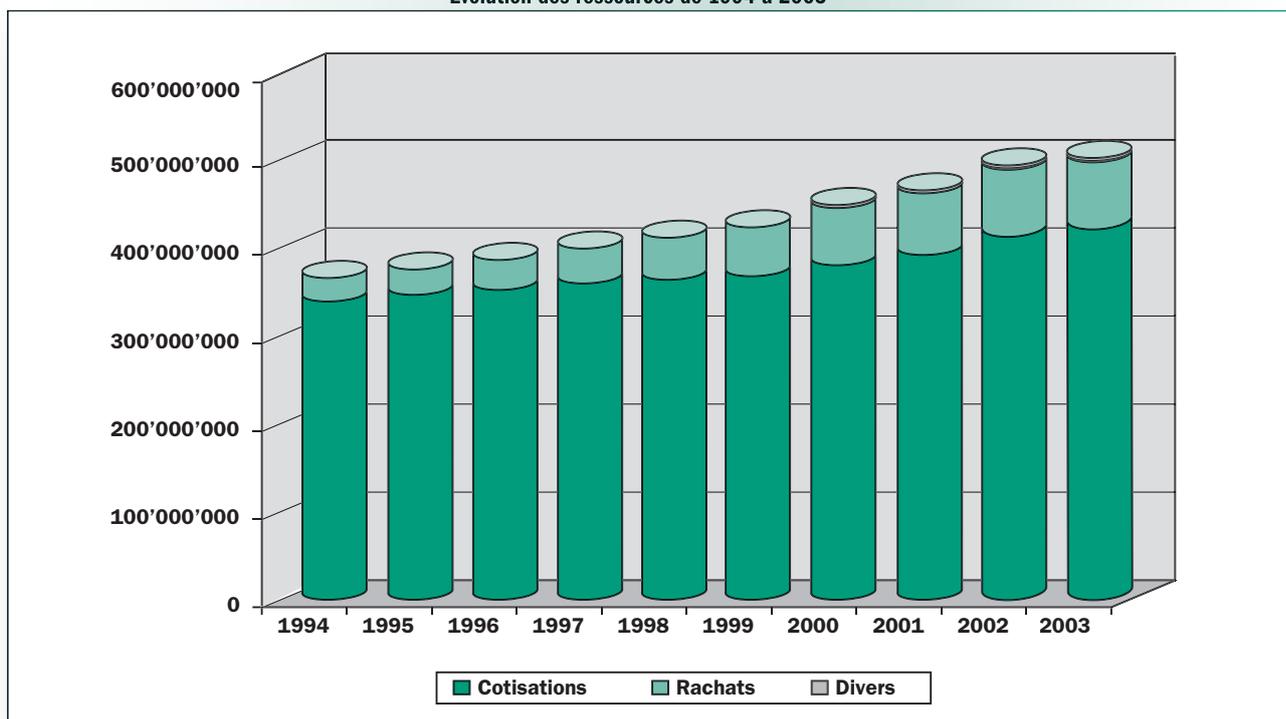


Ressources

Au cours de l'année 2003, les ressources ont augmenté de quelque CHF 7.2 mios. Cette variation provient principalement des postes suivants:

- contributions de rachats (- CHF 2.2 mios)
- remboursements de versements anticipés pour le logement (- CHF 0.96 mios)
- cotisations et contributions (+ CHF 10.3 mios).

Évolution des ressources de 1994 à 2003



Ce dernier poste enregistre une croissance moins élevée que les années précédentes due au fait que d'une part la déduction de coordination a été augmentée au 1er janvier de l'exercice sous revue, engendrant une augmentation globale moins forte des salaires cotisants, et d'autre part par la création du plan risques. En effet, pour les assurés soumis à ce plan, les cotisations et contribution s'élèvent à 3% au lieu de 24%.

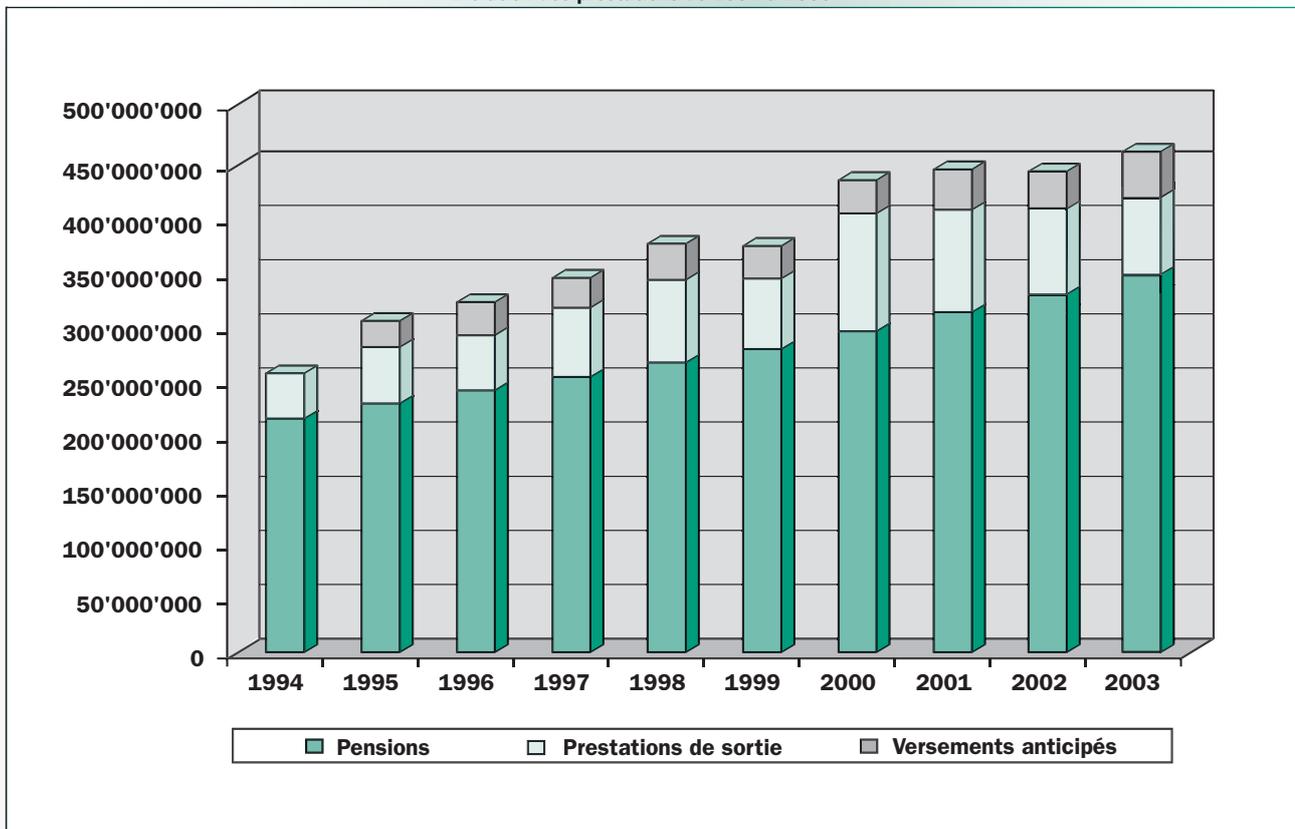
Prestations

Au cours de l'année 2003, les prestations ont augmenté globalement de CHF 18.7 mios.

Les prestations de sortie ont diminué d'environ CHF 4 mios. Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce ont globalement augmenté de CHF 8.6 mios. Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la Caisse, puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

L'augmentation des pensions de CHF 14.1 mios est due uniquement au nombre croissant de bénéficiaires; aucune indexation n'étant intervenue au 1er janvier de l'exercice. Elle s'inscrit cependant dans la tendance observée ces dernières années.

Évolution des prestations de 1994 à 2003



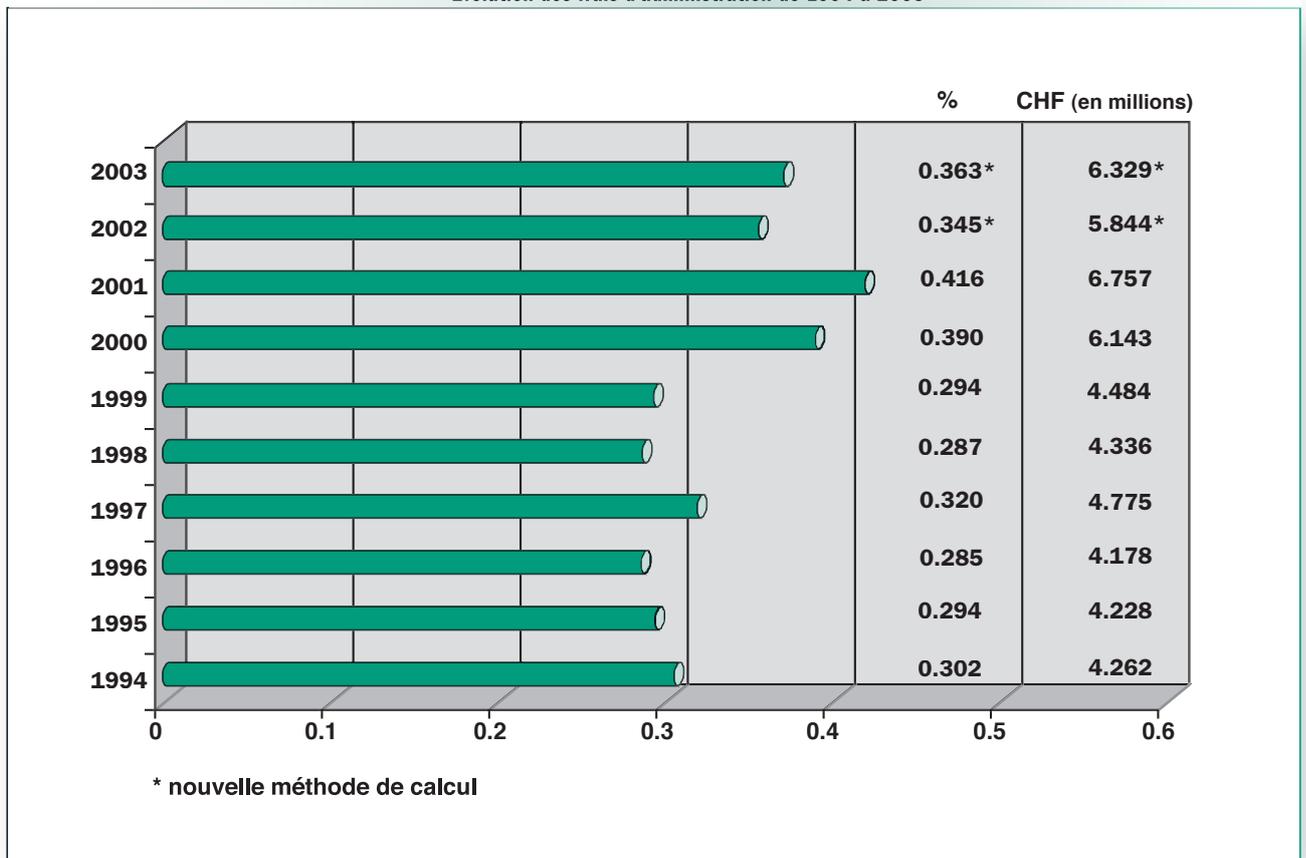
3

Frais d'administration

Depuis 2002, la facturation des services des Retraites Populaires tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond mieux aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion administrative et l'on déduit les recettes diverses. Les frais d'administration sont exprimés en pour-cent de la somme des traitements cotisants.

Évolution des frais d'administration de 1994 à 2003



4

Disponibilités, débiteurs à court terme et transitoires

Pour ces postes, le Conseil d'administration a fixé une fourchette d'allocation des actifs comprise entre 0 et 4%. Cette fourchette a été respectée. Il s'agit principalement des liquidités courantes de la Caisse et des intérêts courus sur créances.

5

Débiteurs, prêts à long terme et investissements non-traditionnels

Banque comptes à terme plus de 12 mois

Les CHF 10.6 mios représentent des prêts garantis par obligations simples auprès de différentes banques Raiffeisen du Canton de Vaud.

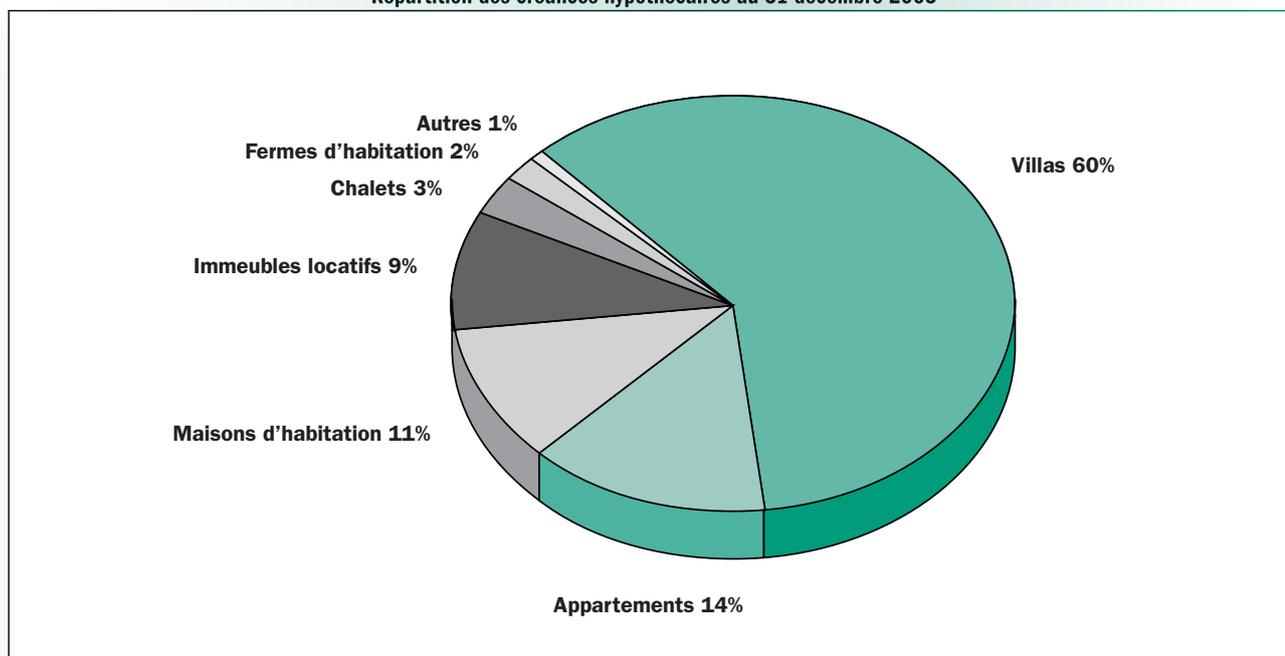
Créances hypothécaires

Les nouveaux prêts et compléments se sont élevés à CHF 68 mios alors que les remboursements se sont montés à CHF 84 mios. Les demandes de compléments pour rénovation des gages sont demeurées soutenues en 2003.

Sur le plan du risque, le taux de couverture des prêts est supérieur à 200%. La situation du portefeuille est donc très saine.

La répartition des créances hypothécaires, en fonction du type de gage, s'établit, au 31 décembre, de la manière suivante:

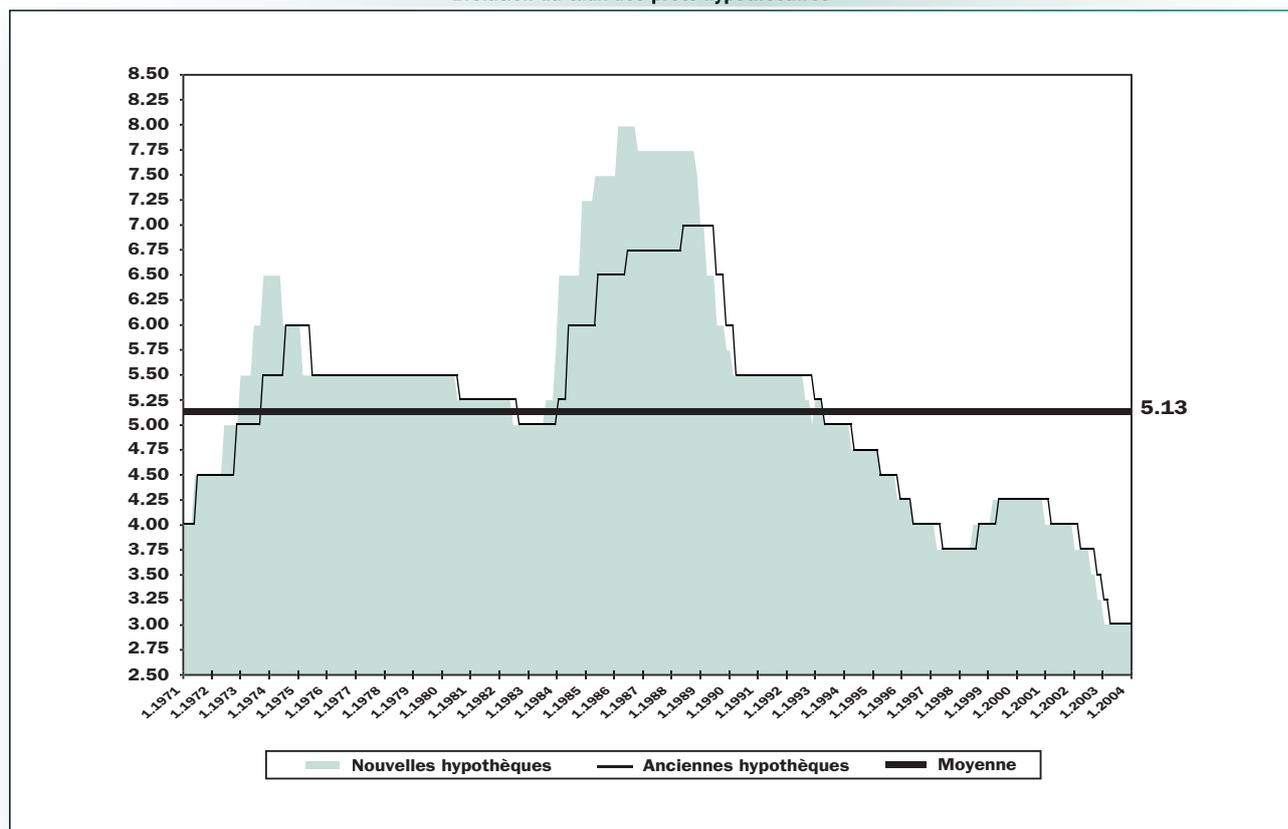
Répartition des créances hypothécaires au 31 décembre 2003



En 2003, les taux hypothécaires ont subi trois baisses d'un quart pour cent les 1er mars, 1er juin et 1er août 2003, ramenant finalement le taux en 1er rang à 3%.

Le rendement net des créances hypothécaires s'est élevé à 3.21% (2002: 3.85%).

Évolution du taux des prêts hypothécaires



Prêts aux corporations de droit public

Au cours des dernières années, la Caisse a accordé à diverses institutions de droit public des prêts qui se répartissent en trois catégories :

- les prêts à taux variables dont le taux d'intérêt a été ramené (par trois baisses successives de ¼%) de 3¾% à 3% dès le 1er août 2003 ;
- les prêts à taux fixes d'une durée de 2 à 10 ans. Les taux d'intérêt sont fixés au moment de l'octroi du prêt et ne varient plus durant toute la durée de ce dernier. En 2003, les taux ont été fixés en tenant compte du marché des obligations et des conditions des établissements bancaires.
- les prêts à court terme, exploitables sous forme de tranches renouvelables, dont les conditions, basées sur le LIBOR, sont fixées de trois en trois mois.

Le rendement net des diverses catégories ci-dessus s'est élevé à 3.84% (2002 : 4.34%).

Avances AVS à récupérer

L'avance AVS a été introduite en 1985. Elle est servie jusqu'à l'âge AVS puis, elle est remboursée sur une période de 10 ans.

Le compte « Avances AVS à récupérer » a évolué, en 2003, de la manière suivante :			
Solde à nouveau au 1er janvier		CHF	7'682'663.45
Avances AVS en cours de paiement	CHF	2'072'235.45	
Avances AVS en cours de remboursement	CHF	-1'676'888.85	
Charges sur avances AVS (Note 1, p. 47)	CHF	-44'225.25	
Produits sur avances AVS (Note 1, p. 46)	CHF	385'994.20	CHF 737'115.55
Solde au 31 décembre			CHF 8'419'779.00

Investissements non-traditionnels

En 2003, ceux-ci sont constitués par:

Placements privés («private equity»)		CHF	34'476'931.62
Placements alternatifs («hedge funds»)		CHF	161'618'670.65
Placements locaux			
- coopératives de logements principalement	CHF	4'013'936.-	
- immobilier	CHF	10'000'000.-	CHF 14'013'936.-
Solde au 31 décembre			CHF 210'109'538.27

En raison du caractère particulier de l'objet, deux immeubles sont enregistrés dans les placements locaux, mais répertoriés dans l'immobilier pour le contrôle du respect des normes de l'OPP2.

Le taux de rendement net des investissements non-traditionnels s'est élevé à -2.04% (2002: -14.97%), en raison des ajustements de valeurs engendrés notamment par des normes prudentes en matière d'évaluation. Une réserve latente existe (p. 54).

6

Titres

Après deux exercices fortement pénalisés par la chute des valeurs des actions, les performances des valeurs mobilières s'affichent en hausse pour l'année 2003 grâce à la reprise générale des marchés boursiers :

	2003	2002	2001	2000	1999	Moyenne historique (depuis 1995)
Performance brute des indices de comparaison	10.66%	-16.44%	-8.52%	-1.63%	13.84%	4.46%
Performance brute de la CPEV	12.49%	-16.32%	-12.09%	0.38%	13.51%	5.11%

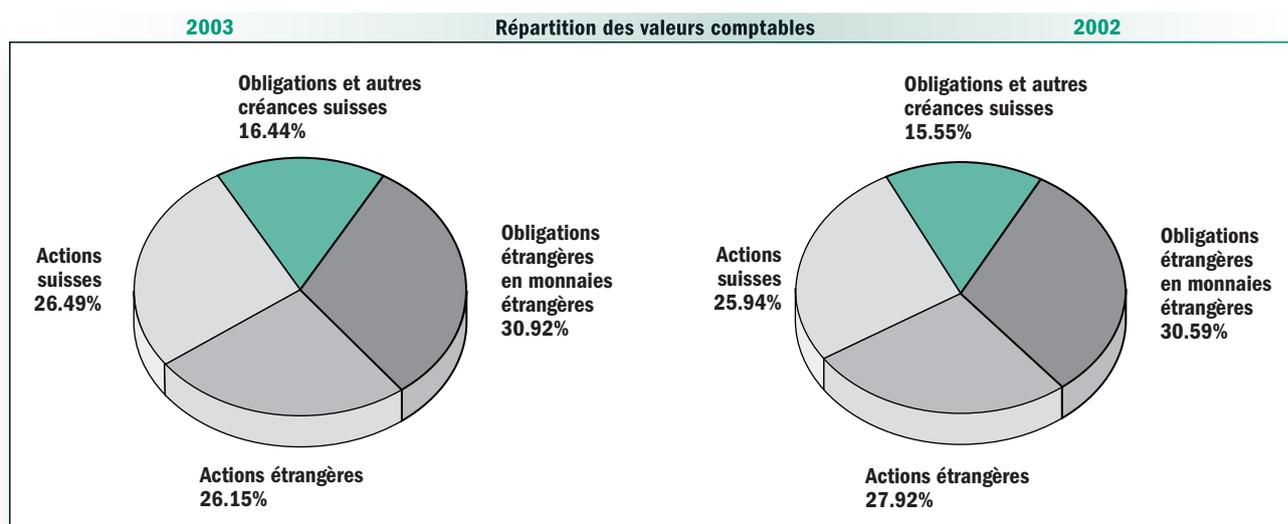
Les facteurs principaux ayant déterminé le retournement de tendance au niveau des marchés actions ont été l'amélioration du climat économique confirmant une reprise de l'activité ainsi qu'une baisse des craintes liées aux instabilités géopolitiques.

En deuxième lieu, le maintien des politiques monétaires accommodantes de la part des banques centrales a été favorable aux placements obligataires.

En troisième lieu, le renforcement de l'Euro a été très positif pour les investissements de la Caisse en obligations et en actions européennes. Le renforcement du CHF par rapport aux autres devises étrangères (principalement le dollar américain) a été, quant à lui, pénalisant.

Les principaux mouvements relatifs à la répartition des titres entre les différentes classes d'actifs ont été les suivants :

- Augmentation des positions en obligations suisses (principalement gouvernementales et d'entreprises privées);
- Réduction des risques spécifiques sur les actions, fonds de placements et mandats de gestion par la poursuite du développement des critères de suivi;
- Renforcement de la diversification par style de gestion et par région.



Ces modifications s'inscrivent parfaitement dans l'allocation tactique des actifs décidée par le Conseil d'administration.

Sur le plan comptable et en tenant compte des normes en matière d'évaluation des placements, les taux de rendement sont les suivants :

	2003	2002	2001	2000	1999
Obligations suisses	3.13 %	2.72 %	5.03 %	5.16 %	4.78 %
Obligations étrangères en monnaies étrangères	7.25 %	2.03 %	3.41 %	5.92 %	7.11 %
Actions étrangères	17.09 %	-38.83 %	-17.43 %	5.42 %	12.38 %
Actions suisses	18.75 %	-24.45 %	3.19 %	13.17 %	8.31 %

Contrairement aux exercices 2001 et 2002, il apparaît très clairement que ce sont les véhicules actions étrangères et actions suisses qui ont eu un impact fortement positif sur le rendement. Historiquement, le véhicule obligations étrangères en monnaies étrangères offre une des meilleures rentabilités moyennes.

Le taux de rendement net tenant compte des attributions à la réserve de fluctuation de valeurs sur titres sont les suivants :

	2003	2002	2001	2000	1999
Taux de rendement net des titres	8.77 %	-16.91 %	-1.31 %	7.43 %	7.77 %

De manière résumée, les bourses mondiales ont connu depuis 2000 une des pires périodes depuis près d'un siècle, l'année 2003 ayant été marquée par une forte reprise après un plus bas atteint au début du mois de mars. Historiquement et à titre d'illustration, le marché suisse des actions a enregistré une baisse d'environ 55% sur une période de 31 mois, alors que la reprise d'environ 49% est quant à elle survenue sur une période de 9 mois. Il faut remonter au milieu des années septante pour trouver des similitudes dans l'ampleur et la durée de mouvements comparables.

Sur le plan des taux d'intérêt, le niveau actuel reste le plus bas depuis près de 50 ans.

7

Immobilier

Immeubles

Au 31 décembre 2003, la Caisse est propriétaire de 243 immeubles. Ceux-ci abritent 6'831 appartements, 82'058 m² de surfaces commerciales et 6'991 places de parc et garages.

La valeur au bilan a progressé de 2.88% (2002; 2.69%). Cette augmentation résulte des opérations suivantes :

Solde à nouveau au 1er janvier		CHF	1'362'134'000.00
Acquisitions 2003 :			
- néant	CHF	0.00	0.00
Soldes acquisitions 2002 :			
Henri-Plumhof 9, Vevey (droits de mutation et honoraires de notaire)	CHF	111'693.20	
Pré-Fontaine 61-63, Crissier (honoraires de notaire)	CHF	9'240.00	CHF 120'933.20
Constructions terminées :			
Sablons 15-17, Morges	CHF	32'000'786.60	
Gare 27-29, Morges (remboursement surcoûts sur contrats par l'entreprise générale)	CHF	-259'687.20	
Grey 66-68, Lausanne (remboursement surcoûts sur contrats par l'entreprise générale)	CHF	-34'526.70	CHF 31'706'572.70
Ventes :			
Saugettaz 11, Cheseaux (part parcelle 912 m ²)	CHF	-154'128.00	
Collonges 35-37, Lausanne (part parcelle 8 m ²)	CHF	-3'052.40	CHF -157'180.40
Travaux à plus-value lors de rénovations :			CHF 9'395'811.70
Amortissements :			
Immeubles subventionnés	CHF	-1'521'000.00	
Jardins 1-3, Vevey (indemnité négociée)	CHF	-200'000.00	
Union 24-26/Général-Guisan 39-41-43, Vevey (création servitude)	CHF	-20'000.00	
Divers & arrondi	CHF	-45'137.20	CHF -1'786'137.20
Solde au 31 décembre			CHF 1'401'414'000.00

Investissements sur immeubles en propriété

Solde au 1er janvier		CHF	29'166'435.45
Travaux	CHF	37'854'369.10	0.00
Consolidations	CHF	-37'735'103.20	
Transfert aux comptes entretien et grosses réparations des immeubles	CHF	-3'389'030.45	CHF -3'269'764.55
Solde au 31 décembre			CHF 25'896'670.90

Compte tenu des produits et charges des immeubles le rendement net de ces derniers s'élève à 5.35% (2002: 5.25%).

Après l'attribution à la réserve de fluctuation de valeurs sur immeubles de CHF 16.225 mios (2002: CHF 6.9 mios), le taux de rendement net est ramené à 4.20% (2002: 4.75%).

8

Provisions, fonds et réserves

Provisions diverses

Après analyse détaillée des risques actuels et prévisibles des prêts et de l'immobilier, les provisions pour débiteurs douteux ont été portées à CHF 2.45 mios (note 20). Le contentieux reste très bas.

Fonds de prévoyance

Les dispositions concernant ce fonds sont définies aux articles 102 et suivants LCP. En 2003, il a enregistré les opérations suivantes :

Solde au 1er janvier			CHF	7'842'050.00
Finances d'entrée	CHF	519'821.55		
Intérêts 4 %	CHF	317'786.45		
68 prestations périodiques	CHF	-248'456.05		
19 prestations uniques	CHF	-23'301.95		
85 allocations de Noël	CHF	-42'500.00	CHF	523'350.00
Solde au 31 décembre			CHF	8'365'400.00

Fonds pour dépôts d'épargne

Ce fonds découle de l'application des dispositions transitoires contenues à l'article 139 LCP. En 2003, il a enregistré le mouvement suivant :

Solde au 1er janvier			CHF	241'160.30
Bonifications	CHF	2'074.38		
Intérêts 3,5 %	CHF	7'909.32		
Capitaux retraites	CHF	-46'544.00	CHF	-36'560.30
Solde au 31 décembre			CHF	204'600.00

Réserve de fluctuation de valeurs sur titres

Une réserve de CHF 78 mios a été constituée afin de se prémunir contre les risques des marchés financiers.

Suite à la forte progression des marchés boursiers et selon nos principes comptables et d'évaluation, une importante dissolution d'ajustements de valeurs a pu être comptabilisée. De plus, il existe une réserve latente pour les véhicules obligations suisses et obligations étrangères en monnaies étrangères.

Réserve de fluctuation de valeurs sur immeubles

Cette réserve figurant au passif du bilan est destinée à se prémunir contre les risques du marché immobilier. Une attribution de CHF 16.225 mios a été enregistrée à fin 2003 (2002 : CHF 6.9 mios), portant le montant total de cette réserve à CHF 75.225 mios. Relevons également une importante réserve latente sur immeubles.

9 Rendement moyen des capitaux

Capital de couverture

Ce capital de couverture est constitué:

- du **capital** destiné à couvrir les diverses prestations de la Caisse;
- du **fonds de compensation**, lequel enregistre les différences de rendement par rapport au taux technique de 4%. La valeur des allocations accordées est prélevée en capital sur ce fonds. Du fonds de compensation, qui présentait un solde positif au 1er janvier 2003 de CHF 32.17 mios, un montant de CHF 377.93 mios a été prélevé pour être attribué au fonds des allocations de renchérissement en cours (article 144i LCP). A la fin du présent exercice, le solde du fonds de compensation est de CHF -234.27 mios, compte tenu du surplus de rendement de CHF 111.49 mios qui lui a été attribué;
- du **fonds des allocations de renchérissement en cours** qui a été créé au 1er janvier 2003. Il assure le paiement des allocations de renchérissement aux pensionnés (art. 119a LCP).

L'augmentation nette du capital de couverture s'est élevée à CHF 369 mios, elle est détaillée à la note 23.1.

Le rendement net des capitaux est détaillé à la note 10.1 des comptes annuels. Son total s'est élevé à CHF 433 mios. Une part du rendement de CHF 0.3 mios a été attribuée aux fonds divers (note 10.2). En outre CHF 94.2 mios ont été portés en augmentation des réserves de fluctuation de valeurs (note 10.2). Le solde CHF 338.5 mios est attribué au capital de couverture.

Le capital moyen soumis au rendement correspond à la moyenne des capitaux au début et à la fin de l'année (article 102 LCP).

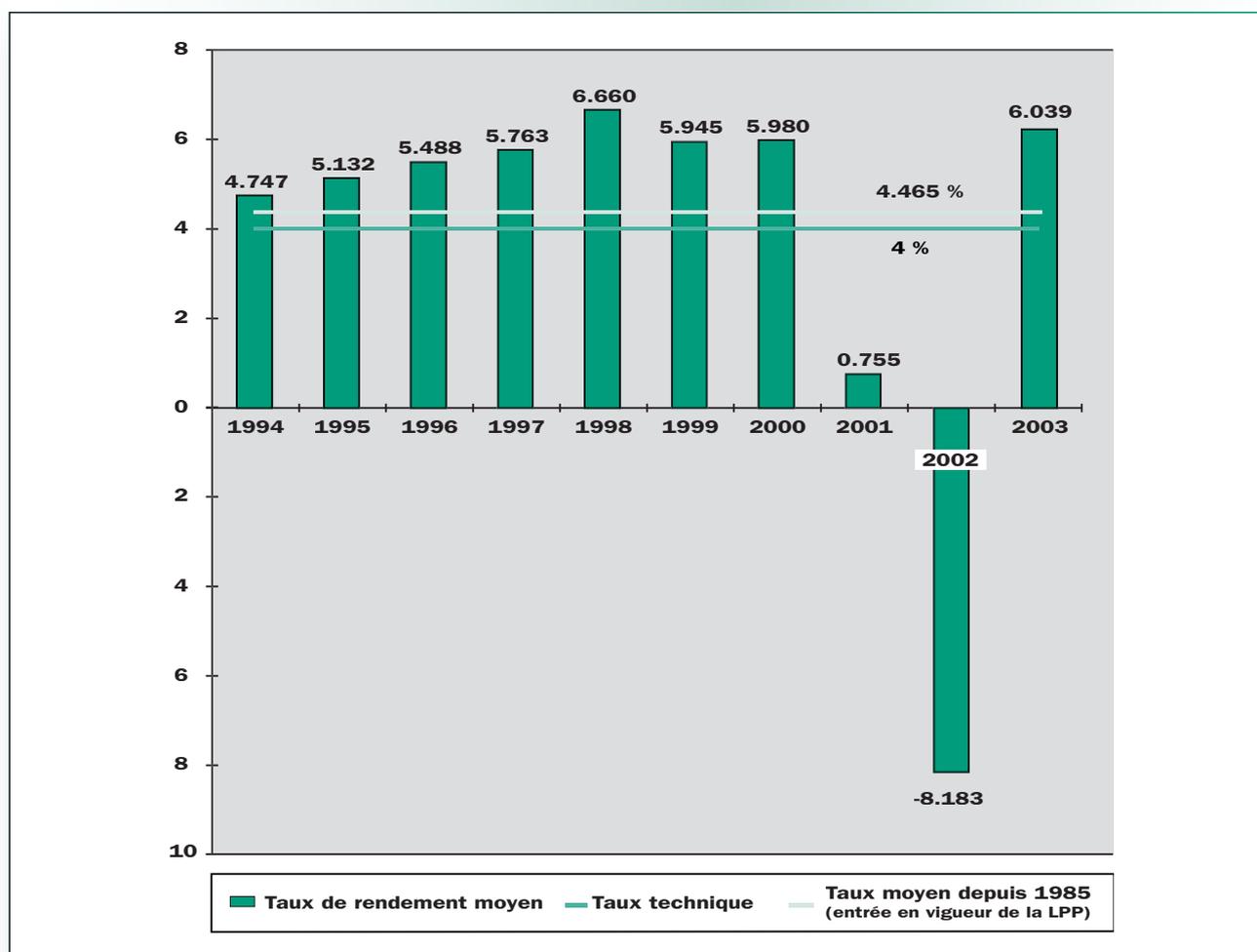
Les capitaux pris en compte sont le capital de couverture ainsi que les réserves de fluctuation de valeurs. La somme de ces capitaux au 1er janvier 2003 s'élevait à CHF 5'373.1 mios et à CHF 5'836.3 au 31 décembre 2003. La moyenne est donc de CHF 5'604.7.

Le taux de rendement moyen net des capitaux s'établit comme il suit:

$$\frac{338'493'394.46}{5'604'664'440.13} = 6.039\%$$

La différence entre ce taux et le taux technique de 4% a été attribuée au Fonds de compensation conformément aux dispositions de l'article 119 LCP.

ÉVOLUTION DU RENDEMENT MOYEN DES CAPITAUX APRES ATTRIBUTIONS /
PRELEVEMENTS AUX RESERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS



10

Répartitions des placements

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placement pour les institutions de prévoyance. Ils visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Durant l'exercice 2003, le Conseil d'administration a déterminé une nouvelle allocation stratégique à atteindre au 31.12.2008. L'allocation stratégique des actifs de la Caisse prévoit une classe d'actifs comprenant les investissements non-traditionnels, principalement les placements privés et alternatifs.

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- les possibilités de placements ont été étendues sur la base d'un règlement de placement ;
- l'analyse rendement – risque ainsi que la congruence entre les actifs et les passifs ont déterminé, de manière concluante, que cette nouvelle répartition des actifs était conforme aux buts de la CPEV.

Répartition des placements selon OPP 2

	Limites O.P.P. 2		Situation basée sur la valeur comptable au 31.12.2003		Situation basée sur la valeur comptable au 31.12.2002	
			Répartition en %		Répartition en %	
Liquidités		100	131'625'515.24	2.24	193'758'583.82	3.59
Obligations et autres créances suisses		100	735'149'970.07	12.51	707'300'197.10	13.10
Titres de gages immobiliers	100	75	724'650'720.75	12.34	740'578'277.40	13.71
Obligations étrangères en CHF	30	30	0.00	0.00	0.00	0.00
Obligations étrangères en ME		20	1'045'975'504.97	17.81	981'120'243.53	18.17
Actions étrangères		25	817'764'518.09	13.92	663'814'750.00	12.29
Actions suisses	70	30	781'449'167.94	13.30	622'144'811.92	11.52
Investissements non-traditionnels		0	200'109'538.27	3.41	91'034'014.72	1.68
Immobilier		50	1'437'310'670.90	24.47	1'401'300'435.45	25.94
			5'874'035'606.23	100.00	5'401'051'313.94	100.00

La part des investissements non-traditionnels «immobilier» a été rajoutée à la rubrique immobilier.

11

Performance globale

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par un consultant externe sur la base des comptes audités. La méthode de calcul est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est contrôlée par la Caisse sous l'angle financier et

	2003	2002	2001	2000	1999	1998	Moyenne
Performance brute de la CPEV	9.23 %	-6.49 %	-4.86 %	3.73 %	10.63 %	7.32 %	3.26 %
Performance brute théorique en respect de l'allocation tactique annuelle*	8.13 %	-7.46 %	-3.70 %	3.48 %	9.58 %	8.63 %	3.11 %
Performance indice Pictet OPP2 fortune globale	8.12 %	-1.16 %	-0.94 %	2.74 %	4.48 %	6.43 %	3.28 %

* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement exactement selon l'allocation tactique définie par le Conseil d'administration pour la fin de l'année

comptable.

La performance 2003, supérieure aux indices de référence, est conforme au marché sur une base historique.

Selon les informations à disposition à ce jour, la performance de la CPEV se compare favorablement à la moyenne des caisses de pensions suisses.

12

Degré de couverture

Le 1er janvier 2004 est entrée en vigueur la nouvelle du 24 novembre 2003. Selon les dispositions de l'article 117, le degré de couverture est le rapport (exprimé en pour cent) entre la fortune comptable de la Caisse et les réserves nécessaires pour répondre à ses obligations (somme de la réserve mathématique des pensionnés et des prestations de sortie des assurés en activité). Le degré de couverture minimum de la Caisse doit être de 60% au 1er janvier 2004, puis il doit progresser de 1% par année pour atteindre un taux de 75% dans 15 ans (art. 144k LCP).

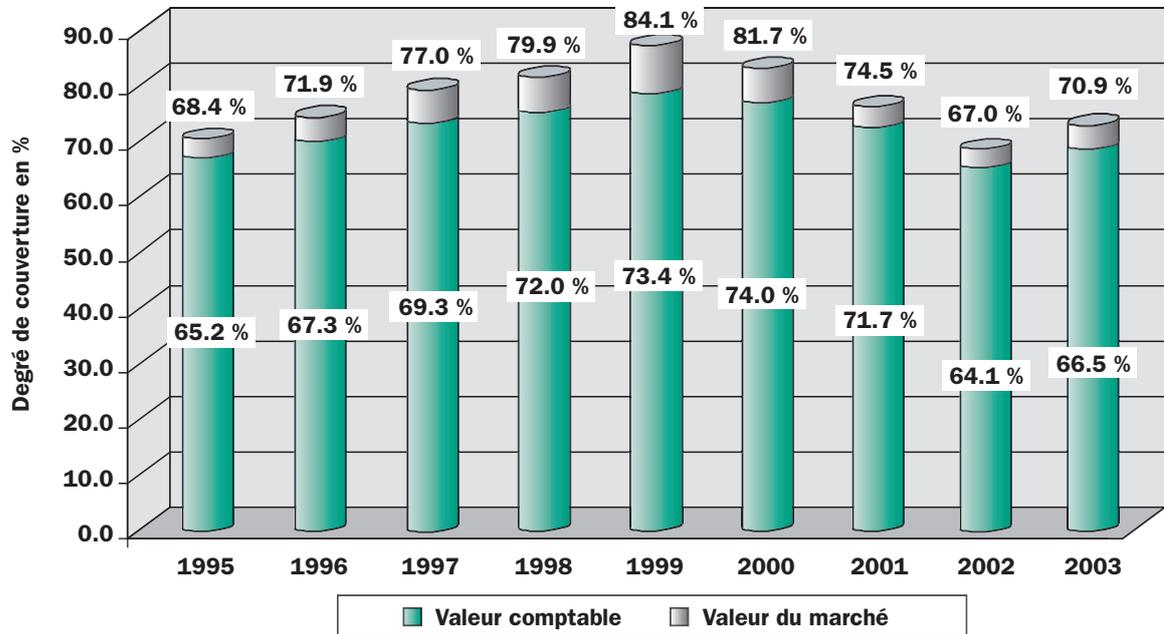
Nous constatons que, suite au bon rendement des placements des capitaux, le capital de couverture est en augmentation. Au 1er janvier 2004, le degré de couverture comptable est de 66.5%. Il est supérieur de 2.4 points à celui relevé au 31 décembre 2002.

Il est intéressant de relever que le Conseil fédéral a édicté des dispositions, dans le cadre de l'OPP2, pour la détermination du degré de couverture d'une institution de prévoyance professionnelle. Selon ces directives, il est tenu compte des réserves latentes et des réserves de fluctuation de valeurs pour le calcul du degré de couverture. Ce dernier, à fin 2003, ascende à 70.9%.

La situation se présente comme il suit :

	Montants exprimés en mio de CHF	
Réserve mathématique des pensionnés au taux de 4 %	3'944.696	
Somme des prestations de sortie des assurés en activités	4'605.688	
Capital de prévoyance nécessaire en capitalisation intégrale	8'550.384	
Capital minimum (article 144k LCP)	5'130.230	
Capital de couverture comptable (article 117 LCP)	5'683.036	
Capital de couverture OPP2, article 44, al. 1	6'058.731	
Degrés de couverture :	2003	2002
Minimum selon article 144k LCP	60 %	
Comptable selon article 117 LCP	$\frac{5'683.036}{8'550.384} = 66.5 \%$	64.1 %
OPP2, article 44, al. 1	$\frac{6'058.731}{8'550.384} = 70.9 \%$	67.0 %

Évolution du degré de couverture de 1995 à 2003



Conclusions

Depuis quelques années, le rythme des mutations économiques et législatives auxquelles la Caisse est soumise s'accélère sans cesse. Dans cet environnement en constante mutation, il s'impose de faire preuve de capacité d'adaptation, en dotant l'institution de prévoyance des outils permettant de prendre sans délai les décisions adéquates. Le Conseil d'administration constate qu'après avoir résisté mieux que d'autres aux turbulences des exercices 2001 et 2002, la Caisse a tiré les bénéfices de sa vision à long terme durant les douze mois écoulés.

Pour l'avenir, le Conseil d'administration a encore affiné la politique de placement suivie, en vue de dégager des résultats financiers conformes aux attentes légitimes des assurés et pensionnés, sans mettre en péril la bonne santé de l'institution. Cette approche équilibrée doit permettre à la Caisse de maintenir son cap dans les mauvaises années comme dans les bonnes, de manière à continuer à servir à ses affiliés des prestations de bon niveau.

Prestations selon la LPP

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD

Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP)

En application de l'article 145 LCP, la Caisse a rempli toutes les obligations légales découlant de la LPP.

Au 31 décembre 2003, la situation des avoirs de vieillesse des assurés se résume comme il suit:

Avoirs de vieillesse au 01.01.2003		1'380'317'618.63
Bonifications de l'année	127'423'752.37	
Libres passages LPP encaissés	28'968'532.20	
Intérêts sur libres passages	447'374.00	
Intérêts sur avoirs cumulés	42'999'514.10	
Intérêts sur les démissions	47'625.75	199'886'798.42
À déduire les sorties 2003		
- démissions	25'136'075.70	
- versements anticipés (logement et divorce)	14'191'938.00	
- décès	2'394'567.10	
- retraites	67'231'176.50	
- invalides	7'304'678.90	-116'258'436.20
Avoirs de vieillesse au 31.12.2003		1'463'945'980.85
Avoirs de vieillesse des invalides au 31.12.2003		73'575'618.55
En 2003, 26 926 avoirs de vieillesse ont été tenus conformément à la LPP. La somme des salaires coordonnés LPP s'est élevée à:		985'099'886.00
Pensions mensuelles en cours au 01.01.2004		
5'272 pensions de retraite		2'200'499.30
1'231 pensions d'invalidité		759'646.90
793 pensions de veuve		220'991.44
187 pensions d'orphelins		39'719.95
305 pensions d'enfants d'invalidité		43'705.10
267 pensions d'enfants de retraité		34'986.55
<u>8'055 pensions LPP</u>		3'299'549.24
La valeur en capital de ces pensions s'élevait à :		
au taux de 0,0 %	764'210'000.000	
au taux de 4,0 %	494'950'000.000	
Fonds de garantie LPP		
En 2003, nous avons dû verser au Fonds de garantie LPP une contribution composée :		
- du 0.05% de la somme des salaires coordonnés LPP 2002		
- du 0.03% de la somme des prestations de sortie		
- du 0.03% de la somme des rentes en cours multiplié par dix		
Le coût pour notre Caisse peut se résumer comme il suit :		
Contributions dues		2'818'279.00
Subsides accordés		-117'404.70
Solde à charge de la Caisse		2'700'874.30

cpev

**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

District d'**AIGLE**

Aigle:

Lieugex 11-13-15-17
 Lieugex 19-21
 Molage 36-44
 Pré-Yonnet 39

Bex:

Grand-St-Bernard 30
 Montaillet 4

District d'**AUBONNE**

Aubonne:

Traverse 5-7
 Trévelin 32-36
 Trévelin 38

Bière:

En Fagne

District de **COSSONAY**

Cossonay:

Morges 24

District d'**ÉCHALLENS**

Échallens :

Couronne 6-8

Étagnières :

Crêts 4

District de **GRANDSON**

Sainte-Croix:

Barbey William 1
 Beau-Séjour 16

District de **LAUSANNE**

Belmont-sur-Lausanne:

Burenos 23-25-27
 Burenos 35-37

Cheseaux-sur-Lausanne:

Derrière-la-Ville 12-14
 Grands-Champs 7
 Lausanne 15
 Mèbre 9-11-13-15
 Saugettaz 11
 Sorécot 12
 Sorécot 14
 Ste-Marie 5
 Ste-Marie 6-8
 Ste-Marie 7
 Ste-Marie 9
 Ste-Marie 10

Crissier:

Pré-Fontaine 61-63

Épalinges:

Bois-Murat 1
 Bois-Murat 9-11
 Croisettes 23-25-27-29
 Croix-Blanche 44
 Vaugueny 2-4-6-8,
 Croisettes 17-19-21

Lausanne:

Beau-Séjour 27
 Berne 12
 Béthusy 84 A-B-C
 Bois-de-la-Fontaine 11
 Boisy 40-42
 Bonne-Espérance 17
 Borde 3 A-B-C-D, 5 C-D
 Caroline 7 bis, St-Martin 2-4-6
 Caroline 11 bis, St-Martin 8
 Cathédrale 5
 Cèdres 1
 César-Roux 7
 Chailly 17-19-21
 Champ-Soleil 20-22
 Chandolin 5
 Collonges 12
 Collonges 12 bis
 Collonges 35-37
 Dent-d'Oche 3-5-7
 Devin 3
 Échallens 68
 Entrebois 2
 Furet 6-8
 Gottettaz 14-16
 Grancy 15
 Grancy 17
 Grey 66-68

Lausanne (suite)

Guiguer-de-Prangins 19-21
Jomini 16
Jurigoz 4 A-B
Levant 137
Libellules 6-8
Libellules 10-12
Malley 12
Mon-Loisir 8
Mont-d'Or 34, Marc Dufour 64
Montelly 27
Montelly 28
Montolieu 92
Morges 72
Pavement 11-13-15
Pavement 115
Pavement 117
Pavement 119
Pierrefleur 54
Pontaise 14, Crêtes 7, Traversière 1
Pontaise 30
Pré-du-Marché 36-38-40
Rambert E. 24
Rond-Point 1
Rovéréaz 4
Simplon 27
St-Martin 24
Trabandan 37 C
Tribunal-Fédéral 7
Tribunal-Fédéral 9
Tunnel 1-3
Tunnel 17 (Parking)
Université 18-20-24, Barre 1
Valentin 10
Victor-Ruffy 47
Vinet 8
Vinet 23, Pré-du-Marché 48
Vuachère 16
World Trade Center

Paudex:

Fontaine 3
Charrettaz 1
Simplon 32

Prilly:

Perréaz 56
Rochelle 30
Vallombreuse 107-109

Pully:

Fontanettaz 33
Forêt 39-41
Forêt 61-63-65-67-69
Général-Guisan 78
Lavaux 54
Lycée 20
Ramuz 33

Renens:

Avenir 29-31
Avril 14 9-11-13
Baumettes 72-84
Église-Catholique 1-3
Préfaully 26
Saugiaz 7-9 bis
Sentier de la Gare 2
Verdeaux 7 bis

District de **LAVAU**X

Chexbres:

Grand-Rue 2

Cully:

Colombaires 59
Colombaires 71
Colombaires 73

Lutry:

Petite-Corniche 15-17-19

Savigny:

Union 13-25
Verne 2-4
Verne 5-7
Verne 9-11

District de **MORGES**

Bussigny-près-Lausanne:

Alpes 23-31
Riant-Mont 3, Roséaz 26
Riettaz 7 à 15

Chavannes-près-Renens:

Gare 54-56-58-60
Maladière 4

Écublens:

Croset 12 C-D
 Croset 13 A-B-C-D-E-F
 Croset 15 A-B-C-D-E-F
 Croset 17 B
 Croset 17 C
 Croset 17 E
 Epenex 10-12
 Neuve 83
 Neuve 85
 Neuve 89
 Stand 15 A-B-C
 Vallaire 6-8

Morges:

André 8
 Bochet 12-14
 Gare 11 B
 Gare 17
 Gare 27-29
 Grosse-Pierre 2
 Grosse-Pierre 8
 Kupfer 10-12
 Saint-Louis 4-6
 Marcelin 15
 Moulin 3-5
 Moulin 11-13
 Résidence de la Côte 70-80
 Sablons 15-17
 Vogeaz 9-11
 Warnery 6-6 bis

Préverenges:

Genève 64 A-B
 Taudaz 1
 Taudaz 5
 Venoge 2-4

Saint-Prex:

Penguey 5

Saint-Sulpice:

Vallaire 1
 Venoge 7

Tolochenaz:

Saux 6 A
 Saux 6 B

District de MOUDON

Moudon:

Burnand-Eugène 20
 Cerjat 7
 Cerjat 13
 Cerjat 15

District de NYON

Gland:

Molard 2-4

Nyon:

Eysins 12
 Eysins 14-16-18
 Eysins 42
 Fontaines 6 C-D / 8
 Gare 36
 Juste-Olivier 7
 St-Cergue 22
 Tattes-d'Oie 85

District d'ORBE

Bavois:

Les Gubières I & II

Chavornay:

Grand-Rue 87
 Jura 34

Orbe:

Chantemerle 7-9
 Chantemerle 11
 Covets 19
 Plamont 2-2 bis
 Plamont 5
 Plamont 7

Vallorbe:

Mont-d'Or 14-16-18

District d'ORON

Oron-la-Ville:

Flon 3

District de PAYERNE

Payerne:

Favez 22-24-26
 Temple 6
 Temple 19

District de **ROLLE**

Mont-sur-Rolle:

Fauvette 3

Perroy:

Gare 2

Rolle:

Gare 11-13-15
Général-Guisan 42-44
Pré-du-Gaud 2
Pré-du-Gaud 4

District de **LA VALLÉE**

Le Sentier:

Neuve 15

District de **VEVEY**

Blonay:

Brent 17

Chernex:

Fontanivent 36-38

Clarens:

Vaudrès 26-28
Vergers 1, Léman 2-4

La Tour-de-Peilz:

Béranges 18
Clos d'Aubonne 17
Levant 22
Muller Ed. 19
Sully 25

Montreux:

Alpes 5, Paix 8
Industrielle 27-29
Lac 4-6

Saint-Légier:

Deux-Villages 66

Vevey:

Blanchoud 2-4
Chenevières 21
Communaux 6
Deux-Marchés 9
Général-Guisan 61 A-B,
Nestlé 28-30
Henri-Plumhof 9
Jardins 1-3
Louis-Meyer 9 A-B-C-D/21 A-B-C-D,
Veveyse 4
Marronniers 20-22-24-26
Midi 33
Paderewski 25
Rousseau 9
Tilleuls 1
Union 24-26, Général-Guisan
39-41-43,

District d'**YVERDON**

Yverdon-les-Bains:

Chaînettes 25
Châtelard 11-13
Entremonts 24-26-28
Haldimand 19 B
Hôpital 18-28
Hôpital 30-32
Moulins 99
Prairie 12-13-14
Rousseau 8

HORS CANTON

Genève:

World Trade Center

Martigny:

Finettes 32-36

Comptes annuels

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD

Compte de profits et pertes

	Notes	2003	2002
Produits			
Ressources	1	503'545'420.99	496'296'213.61
Recettes diverses	2	277'422.20	210'173.25
Produits à court terme	3	882'746.28	2'024'255.49
Produits des prêts à long terme	4	32'063'378.00	39'127'672.80
Produits des investissements non-traditionnels	5	2'613'728.60	31'695'056.72
Produits des titres	6	475'457'815.00	179'677'964.09
Produits des immeubles	7	109'413'216.13	105'690'360.95
Prélèvements de divers fonds, provisions et réserves	8	358'727.62	4'807'610.51
Prélèvements au capital de couverture	10	0.00	409'094'220.94
		1'124'612'454.82	1'268'623'528.36

Charges			
Prestations	1	466'580'521.85	447'873'110.90
Frais directs	2	565'479.25	421'972.26
Frais gestion administrative	2	6'041'680.36	5'632'504.85
Charges à court terme	3	497'963.60	160'529.53
Charges des prêts à long terme	4	997'625.36	1'297'757.77
Charges des investissements non-traditionnels	5	5'941'293.60	40'253'240.34
Charges des titres	6	145'741'921.09	731'703'826.69
Charges des immeubles	7	33'707'990.13	33'577'581.65
Attributions à divers provisions et fonds	8	1'345'517.32	803'004.37
Attributions aux réserves de fluctuation de valeurs	9	94'225'000.00	6'900'000.00
Attributions au capital de couverture	10	368'967'462.26	0.00
		1'124'612'454.82	1'268'623'528.36

Bilan au 31 décembre

	Notes	2003	2002
Actif			
Disponibilités	11	99'423'084.26	158'550'043.10
Débiteurs et créances à court terme	12	8'971'561.16	10'644'917.84
Comptes transitoires	13	23'230'869.82	24'563'622.88
Débiteurs et prêts à long terme	14	904'652'160.50	939'528'419.50
Investissements non-traditionnels	15	210'109'538.27	101'034'014.72
Titres	16	3'200'337'721.32	2'775'429'860.45
Immeubles	17	1'427'310'670.90	1'391'300'435.45
		5'874'035'606.23	5'401'051'313.94

Passif

Créanciers à court terme	18	7'930'993.75	4'885'912.19
Comptes transitoires	19	18'823'941.22	13'063'982.45
Provisions diverses	20	2'450'000.00	1'950'000.00
Fonds divers	21	8'570'000.00	8'083'210.30
Réserves diverses	22	153'225'000.00	59'000'000.00
Capital de couverture	23	5'683'035'671.26	5'314'068'209.00
		5'874'035'606.23	5'401'051'313.94

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 4 mai 2004

Au nom du Conseil d'administration

Jacques-Henri BRON
Président

Daniel CHEVALLEY
Vice-président

Certifiés conformes aux écritures le 4 mai 2004

Pour la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
les Retraites Populaires

Claude RICHARD
Directeur général

Roger BORNAND
Directeur

Principes comptables et d'évaluation

Disponibilités

Les valeurs au bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles représentent les sommes effectivement dues à la Caisse. Les comptes en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Débiteurs et créances à court terme

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à la Caisse. Des provisions pour risques spécifiques figurent sous la rubrique «provisions diverses».

Débiteurs et prêts à long terme

Les débiteurs et prêts à long terme représentent les sommes effectivement dues à la Caisse.

Des amortissements ou des provisions ont été enregistrés pour tenir compte des risques spécifiques et de marché.

Investissements non-traditionnels

Les actions, les parts et créances des investissements non-traditionnels sont comptabilisées au prix de revient mais au maximum à leurs valeurs vénales.

Des amortissements, des corrections de valeurs ou des provisions ont été enregistrés pour tenir compte des risques spécifiques et de marché.

Titres

Les ajustements de valeurs, résultant des principes énoncés ci-dessous, sont, le cas échéant, directement portés en diminution des valeurs comptables.

Obligations et autres créances

Les obligations suisses et autres créances sont évaluées à la valeur nominale. Les obligations en monnaies étrangères, les parts de fonds de placement et les mandats de gestion sont inscrits globalement au bilan à hauteur du capital investi par l'Institution, mais au maximum à la valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Actions

Les actions, parts de fonds de placement et mandats de gestion sont estimés globalement à la valeur investie par la Caisse, mais au maximum à la valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Immeubles

Les immeubles sont portés au bilan au prix de revient sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les investissements sur immeubles sont généralement augmentés des intérêts intercalaires calculés.

Réserves de fluctuation de valeurs

Sur titres

Cette réserve, figurant au passif du bilan, est destinée à se prémunir contre les risques des marchés financiers.

Sur immeubles

Cette réserve, figurant au passif du bilan, est destinée à se prémunir contre les risques du marché immobilier.

Informations générales sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

A. Généralités

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après: CPEV) a pour but d'assurer les personnes au service de l'Etat de Vaud contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort (art. 1 LCP).

La CPEV est un établissement de droit public doté de la personnalité morale et placé sous le contrôle de l'Etat.

La Caisse applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 21a LCP)

Elle est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle, au sens de la l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

B. Organes

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués est composée d'un président, de trente membres et de quatorze suppléants nommés ou désignés pour quatre ans, et rééligibles. La durée totale du mandat ne peut excéder douze ans.

Le Conseil d'Etat nomme la moitié des membres et des suppléants. Les associations faïtières du personnel désignent l'autre moitié des membres et des suppléants; le Conseil d'Etat prend acte de cette désignation.

L'Assemblée des délégués s'organise elle-même; elle désigne son président et son bureau.

Conseil d'administration

La CPEV est administrée par un conseil d'administration composé de six membres. Trois membres sont nommés par le Conseil d'Etat et trois membres sont désignés par les associations faïtières du personnel.

Le président est choisi par les membres du Conseil d'administration en son sein.

Au 1er janvier 2004, il se compose de :

Président :

Jacques-Henri **BRON**, avocat, Lausanne

Vice-Président :

Daniel **CHEVALLEY**, inspecteur principal adjoint à la Police cantonale vaudoise, Lausanne

Membres :

Jean **MAUERHOFER**, directeur d'établissement scolaire, Puidoux

Eric **ROCHAT**, médecin, Saint-Légier

Marinette **KELLENBERGER-DÉCAILLET**, experte comptable diplômée, Yverdon-les-Bains

Henry W. **ISLER**, adjoint universitaire, Jongny

Représentant du Département des finances :

Giancarlo **OMBELLI**, secrétaire général adjoint, Lausanne

Secrétaire :

Jean Daniel **MARTIN**, président de tribunal, Lausanne

Secrétaire suppléant :

Alexandre **BERNEL**, avocat, Lausanne

La Caisse est valablement engagée envers les tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil d'administration; en cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président (art. 112 LCP).

Gérance

La gérance de la Caisse est confiée aux Retraites Populaires (art. 115 LCP).

C. Expert agréé

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle (art. 127 LCP) est exercé par: Françoise **WERMEILLE**, Hewitt Associates SA, Nyon

D. Organe de contrôle

Le Conseil d'administration a désigné **Ernst & Young SA**, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse (art. 123 LCP).

Placement de la fortune

E. Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé, une allocation stratégique des actifs à cinq ans. Chaque année, il fixe les limites pour les différents véhicules de placements. Le Comité de direction des Retraites Populaires oeuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) en matière de limites de placements.

F. Instruments financiers dérivés

Des opérations sur devises à terme ont été réalisées sur une partie des portefeuilles en obligations et actions étrangères. (Note 16.3)

Par ailleurs, des opérations d'achats et de ventes de « puts » et de « calls » ont été effectuées conformément aux dispositions de l'OPP2. (Note 6.1)

G. Mandats de gestion

Une partie de la fortune de la Caisse a été confiée à divers instituts bancaires avec lesquels un contrat de gestion de fortune a été conclu. Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global indépendant (Pictet & Cie, à Genève) qui assure le contrôle des critères de gestion arrêtés contractuellement entre le gestionnaire et la CPEV.

H. Rapport selon l'art 59 OPP2

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- Les possibilités de placements ont été étendues sur la base d'un règlement de placement ;
- L'analyse rendement – risque ainsi que la congruence entre les actifs et les passifs ont déterminé, de manière concluante, que cette nouvelle répartition des actifs était conforme aux buts de la CPEV.

I. Mouvement des assurés

	Plan de base	Plan risques	Totaux
Effectif au 01.01.2003	24'561		24'561
Augmentation			
Nouveaux	2'930	264	3'194
Diminution			
Démissions	-1'351	-4	-1'355
Transfert au plan de base		-14	-14
Décès sans prestation	-3		-3
Décès avec prestations	-13		-13
Invalides	-171	-1	-172
Retraités	-443		-443
	<u>-1'981</u>	<u>-19</u>	<u>-2'000</u>
Effectif au 31.12.2003	<u>25'510</u>	<u>245</u>	<u>25'755</u>

J. Mouvement des pensionnés

Effectif au 01.01.2003		
Invalides définitifs	1'787	
Invalides temporaires	66	
Retraités	5'912	
Conjoints survivants	1'768	
Enfants	979	10'512
Augmentation		
Nouveaux invalides définitifs	130	
Nouveaux retraités	443	
Nouveaux conjoints survivants	127	700
Diminution		
Sorties par décès		
Invalides définitifs décédés	50	
Retraités décédés	194	
Conjoints survivants décédés	81	-325
Sorties par suppression de pension		
Invalides définitifs (art. 59 LCP)	7	
Conjoints survivants (art. 63 LCP)	1	-8
Mouvement: pensions temporaires		
Invalidites temporaires	-23	
Enfants	14	-9
		10'870
Effectif au 01.01.2004		
Invalides définitifs		1'860
Invalides temporaires		43
Retraités		6'161
Conjoints survivants		1'813
Enfants		993
		10'870

Notes

1 RESSOURCES	2003	2002
Cotisations et contributions diverses		
Finances d'entrée	519'821.55	492'018.20
Cotisations annuelles des assurés		
Article 12 LCP (8% et 9%)	153'194'749.92	133'402'378.49
» 12 LCP (1% dès 2003)	48'183.41	0.00
» 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 9%)	1'100'887.94	293'962.07
» 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	127.55	0.00
» 26 LCP (8% et 9%)	2'222.47	3'084.30
» 26 LCP (16% et 18%)	4'026'337.07	3'737'270.17
» 27 LCP (8% et 9%)	5'006.97	23'626.74
» 27 LCP (16% et 18%)	111'600.68	81'945.92
	158'489'116.01	137'542'267.69
Cotisations annuelles des employeurs		
Article 12 LCP (8% et 9%)	153'194'749.92	133'402'378.49
» 12 LCP (1% dès 2003)	48'183.41	0.00
» 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 9%)	1'100'887.94	293'962.07
» 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	127.55	0.00
» 26 LCP (8% et 9%)	2'222.47	3'084.30
» 27 LCP (8% et 9%)	5'006.97	5'386.13
	154'351'178.26	133'704'810.99
Contributions annuelles		
Article 13 LCP (8% et 6%)	102'149'393.67	133'402'378.49
» 13 LCP (1% dès 2003)	48'183.41	0.00
» 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 6%)	744'631.64	293'962.07
» 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	127.55	0.00
» 26 LCP (8% et 6%) assurés	724'514.44	911'090.18
» 26 LCP (16% et 15%) employeurs	618'479.46	960'629.21
» 27 LCP (8% et 6%) assurés	31'653.86	40'972.97
» 27 LCP (16% et 15%) employeurs	8'884.36	14'506.45
	104'325'868.39	135'623'539.37
Contributions de rachat	83'283'903.63	85'528'338.01
Versements anticipés remboursés	2'068'214.10	3'027'657.55
Subrogation		
En 2003, la Caisse a pu faire valoir son droit de subrogation dans 3 cas.	3'920.15	4'057.40
Produits sur avances AVS		
Avances remboursées par les bénéficiaires. En 2003, 29 cas.	385'994.20	330'693.35
Subsides du Fonds de garantie LPP	117'404.70	42'831.05
	503'545'420.99	496'296'213.61
Somme des traitements cotisants		
Plan de base 24%	1'737'588'457.00	1'695'294'242.00
Plan risques 3% (dès 2003)	4'831'096.00	0.00
	1'742'419'553.00	1'695'294'242.00

Notes

1 PRESTATIONS

Prestations de la caisse

Pensions de retraite

Pensions viagères	213'176'781.95		200'529'829.70	
Allocations de renchérissement	27'480'217.90	240'656'999.85	29'416'830.10	229'946'659.80

Pensions d'invalidité

Pensions temporaires	2'386'874.95		2'587'140.60	
Allocations de renchérissement	5'778.05		13'327.15	
Pensions définitives	38'274'481.80		36'142'627.00	
Allocations de renchérissement	4'124'697.95	44'791'832.75	4'386'535.30	43'129'630.05

Pensions de conjoint survivant

Pensions viagères	27'318'397.75		25'942'536.75	
Allocations de renchérissement	10'864'954.35	38'183'352.10	10'960'321.60	36'902'858.35

Pensions d'enfant

Pensions	6'650'732.95		6'184'153.30	
Allocations de renchérissement	270'426.10	6'921'159.05	303'439.80	6'487'593.10

Charges sur avances AVS

Avances non remboursées suite au décès des bénéficiaires. En 2003, 4 cas.

44'225.25 **87'359.00**

Prestations de sortie

En 2003, 1'351 assurés ont démissionné sans avoir droit à une pension.

75'724'324.40 **79'691'698.15**

Versements anticipés

a) En 2003, 411 pour l'accession à la propriété	36'865'805.45		30'157'687.90	
b) En 2003, 67 ensuite d'un divorce	5'995'588.60	42'861'394.05	4'107'167.20	34'264'855.10

Allocations de conjoint survivant

40'142.40 **170'349.00**

Suppléments temporaires

Suppléments «retraite»	13'616'574.40		12'566'566.80	
Suppléments «invalidité»				
1) temporaire	406'026.45		787'837.15	
2) définitive	155'410.15	14'178'011.00	578'673.00	13'933'076.95

Report

463'401'440.85 **444'614'079.50**

Notes	2003		2002	
Report		463'401'440.85		444'614'079.50
Prestations du Fonds de prévoyance				
Pensions servies	248'456.05		447'219.00	
Prestations uniques	23'301.95		39'333.95	
Allocations de Noël	42'500.00	314'258.00	40'800.00	527'352.95
Dépôts d'épargne				
Capitaux «retraite»	46'544.00		19'948.60	
Capitaux «invalidité»	0.00		11'575.85	
Capitaux «décès»	0.00	46'544.00	0.00	31'524.45
Contributions au Fonds de garantie LPP		2'818'279.00		2'700'154.00
		466'580'521.85		447'873'110.90

Résultat Ressources - Prestations	2003		2002	
Ressources		503'545'420.99		496'296'213.61
Prestations		-466'580'521.85		-447'873'110.90
		36'964'899.14		48'423'102.71

2 FRAIS D'ADMINISTRATION	2003		2002	
Frais directs				
Charges Conseil + Assemblée des délégués	274'660.77		223'579.15	
Frais d'exams médicaux	74'422.80		29'690.30	
Expertises - Travaux techniques	92'330.15		44'948.55	
Frais financiers	115'700.08		115'353.16	
Divers	8'365.45	565'479.25	8'401.10	421'972.26
Frais gestion administrative		6'041'680.36		5'632'504.85
Recettes diverses		-277'422.20		-210'173.25
Frais d'administration		6'329'737.41		5'844'303.86

2.1 Dès 2002, le mode de rémunération de la gérante s'est modifié; les coûts concernant la gestion interne des placements lui sont versés et imputés directement dans les comptes de charges correspondants.

Les recettes diverses proviennent principalement de frais facturés par la Caisse dans le cadre de la gestion des versements anticipés pour l'accession à la propriété.

	2003	2002
2.2 Frais d'administration en % des traitements cotisants	0.363%	0.345%
2.3 Frais d'administration par assuré / pensionné	172.83	166.63

Notes

	2003		2002	
3 Produits à court terme				
des comptes courants et à terme moins de 12 mois	856'677.28		1'993'940.29	
des crédits de construction	26'069.00	882'746.28	30'315.20	2'024'255.49
3 Charges à court terme				
des comptes courants et à terme moins de 12 mois	-497'611.88		-160'481.55	
des crédits de construction	-351.72	-497'963.60	-47.98	-160'529.53
Résultat		384'782.68		1'863'725.96
4 Produits des prêts à long terme				
Produits sur créances hypothécaires	24'594'489.90		29'800'707.25	
Intérêts de retard	27'908.90		43'199.95	
Produits sur créances recouvrées	10'818.95		1'550.50	
Produits sur prêts aux corporations de droit public	6'608'542.15		8'158'853.90	
Produits sur prêts divers	821'618.10	32'063'378.00	1'123'361.20	39'127'672.80
4 Charges des prêts à long terme				
Frais sur créances hypothécaires	-794'239.77		-811'924.62	
Pertes sur créances hypothécaires	0.00		-251'485.85	
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-171'616.28		-196'480.29	
Pertes sur débiteurs	-6'883.00		-6'870.85	
Frais sur prêts divers	-24'886.31	-997'625.36	-30'996.16	-1'297'757.77
Résultat		31'065'752.64		37'829'915.03

Notes

	2003	2002	
5 Produits des investissements non-traditionnels			
Produits sur investissements non-traditionnels	602'501.33	241'104.15	
Gains sur investissements non-traditionnels	2'011'227.27	107'100.02	
Correction de valeurs sur investissements non-traditionnels	0.00	31'346'852.55	31'695'056.72
5 Charges des investissements non-traditionnels			
Charges sur investissements non-traditionnels	-830'435.24	-2'157'353.24	
Pertes sur investissements non-traditionnels	0.00	-38'095'887.10	
Correction de valeurs sur investissements non-traditionnels	-5'110'858.36	0.00	-40'253'240.34
	-3'327'565.00		-8'558'183.62
6 Produits des titres			
Intérêts sur obligations et autres créances suisses	24'499'162.19	24'605'385.57	
Gains sur achats obligations suisses	89'700.00	472'000.00	
Gains sur obligations suisses	1'193'773.48	1'506'730.06	
Dividendes sur actions suisses	10'640'205.02	15'768'351.75	
Gains sur actions suisses	17'505'886.44	55'204'481.93	
Correction de valeurs sur actions suisses	111'691'219.82	0.00	
Dividendes sur actions étrangères	10'954'414.90	10'857'772.09	
Gains sur actions étrangères	21'346'433.18	19'969'297.64	
Correction de valeurs sur actions étrangères	182'750'051.15	0.00	
Intérêts sur obligations étrangères en ME	51'289'584.35	45'259'368.07	
Gains sur obligations étrangères en ME	24'127'280.82	6'034'576.98	
Correction de valeurs sur obligations étrangères en ME	19'370'103.65	0.00	179'677'964.09
6 Charges des titres			
Frais de gestion sur obligations et autres créances suisses	-1'219'821.26	-1'180'581.73	
Pertes sur obligations suisses	-6'090.00	-5'007'790.00	
Amortissements sur achats obligations suisses	-7'800'350.00	-6'960'007.00	
Correction de valeurs sur obligations suisses	-564'222.03	-257'871.75	
Frais de gestion sur actions suisses	-2'052'406.98	-2'395'875.22	
Pertes sur actions suisses	-16'847'566.64	-60'322'233.55	
Correction de valeurs sur actions suisses	0.00	-226'225'787.36	
Frais de gestion sur actions étrangères	-3'448'033.44	-4'478'412.97	
Pertes sur actions étrangères	-92'441'793.60	-271'273'844.24	
Correction de valeurs sur actions étrangères	0.00	-121'062'432.61	
Frais de gestion sur obligations étrangères en ME	-3'044'467.51	-2'631'572.44	
Pertes sur obligations étrangères en ME	-18'317'169.63	-29'458'218.33	
Correction de valeurs sur obligations étrangères en ME	0.00	-449'199.49	-731'703'826.69
Résultat	329'715'893.91		-552'025'862.60

6.1 Les résultats sur titres comprennent des produits pour CHF 15'747'839.64 et des charges de CHF 13'205'933.29, soit un montant net de CHF 2'541'906.35 relatif aux opérations sur instruments dérivés. (2002: CHF 20'509'660.35).

Notes

	2003	2002
7 Produits des immeubles		
Revenus des immeubles	107'799'332.58	104'667'169.40
Intérêts sur investissements sur immeubles en propriété	1'581'263.95	1'023'191.55
Bénéfice sur ventes d'immeubles	32'619.60	0.00
	109'413'216.13	105'690'360.95
7 Charges des immeubles		
Frais de gestion des immeubles	-7'340'196.15	-7'120'682.05
Entretien et autres charges d'immeubles	-24'793'722.48	-24'900'524.85
Amortissement sur travaux et sur immeubles subventionnés	-1'574'071.50	-1'556'374.75
	-33'707'990.13	-33'577'581.65
Résultat	75'705'226.00	72'112'779.30
8 Prélèvements de divers provisions et fonds		
Provision pour débiteurs douteux	0.00	250'000.00
Fonds de prévoyance	314'258.00	527'352.95
Dépôts d'épargne	44'469.62	30'257.56
Provision pour risques sur titres	0.00	4'000'000.00
	358'727.62	4'807'610.51
8 Attributions à divers provisions et fonds		
Provision pour débiteurs douteux	-500'000.00	0.00
Fonds de prévoyance	-837'608.00	-794'315.95
Dépôts d'épargne	-7'909.32	-8'688.42
	-1'345'517.32	-803'004.37
9 Attributions aux réserves de fluctuation de valeurs		
Sur titres	-78'000'000.00	0.00
Sur immeubles	-16'225'000.00	-6'900'000.00
	-94'225'000.00	-6'900'000.00
Résultat	-95'211'789.70	-2'895'393.86
10 Attributions ou Prélèvements au capital de couverture - Attribution (+) Prélèvement (-)		
Fonds de compensation	-266'445'000.00	-675'050'000.00
Fonds des allocations de renchérissement en cours	349'450'000.00	0.00
Capital	285'962'462.26	265'955'779.06
	368'967'462.26	-409'094'220.94
	368'967'462.26	-409'094'220.94

10.1 Rendement net des capitaux

Résultat net sur produits à court terme		384'782.68		1'863'725.96
Résultat net sur prêts à long terme	31'065'752.64		37'829'915.03	
Attribution provision pour débiteurs douteux	-150'000.00		0.00	
Prélèvement provision pour débiteurs douteux	0.00	30'915'752.64	250'000.00	38'079'915.03
Résultat net sur investissements non-traditionnels		-3'327'565.00		-8'558'183.62
Résultat net sur titres	329'715'893.91		-552'025'862.60	
Prélèvement provision pour risques sur titres	0.00	329'715'893.91	4'000'000.00	-548'025'862.60
Résultat net sur immeubles	75'705'226.00		72'112'779.30	
Attribution provision pour débiteurs douteux	-350'000.00	75'355'226.00	0.00	72'112'779.30
		433'044'090.23		-444'527'625.93

10.2 Attribution du rendement net des capitaux**Aux fonds divers**

Au Fonds de prévoyance art. 102 LCP (taux technique 4%)	317'786.45		302'297.75	
Au Dépôts d'épargne art. 139 LCP (taux 3.5%)	7'909.32	325'695.77	8'688.42	310'986.17

Aux réserves de fluctuation de valeurs

Sur titres	78'000'000.00		0.00	
Sur immeubles	16'225'000.00	94'225'000.00	6'900'000.00	6'900'000.00

Au capital de couverture

A capital (taux technique 4%)	212'740'245.73		223'310'121.01	
Au fonds des allocations de renchérissement en cours (taux technique 4%)	14'262'720.35		0.00	
Au fonds de compensation l'insuffisance (-) ou le surplus (+)	111'490'428.38	338'493'394.46	-675'048'733.11	-451'738'612.10
		433'044'090.23		-444'527'625.93

Notes Actif

	2003	2002	Différences
11 Disponibilités			
Chèques postaux	18'063'849.40	17'781'137.43	282'711.97
Banques comptes courants	81'359'234.86	140'768'905.67	-59'409'670.81
	99'423'084.26	158'550'043.10	-59'126'958.84
12 Débiteurs à court terme			
Caisse Intercommunale de pensions	319'510.41	0.00	319'510.41
Etat de Vaud	689'420.05	480'616.54	208'803.51
Hospices cantonaux	0.00	2'249'971.05	-2'249'971.05
Administration Fédérale des contributions	3'286'273.55	2'022'113.75	1'264'159.80
Annuités à percevoir	2'862'203.30	4'685'491.30	-1'823'288.00
Prêts	111'446.80	207'617.40	-96'170.60
Chauffage	81'079.55	457'964.00	-376'884.45
Débiteurs pour travaux immobiliers à refacturer	178'825.75	328'674.15	-149'848.40
Comptes en suspens - pensionnés et démissions	1'580.00	0.00	1'580.00
Crédits de construction	1'441'221.75	212'469.65	1'228'752.10
	8'971'561.16	10'644'917.84	-1'673'356.68
13 Comptes transitoires			
Intérêts courus sur créances hypothécaires	3'994'793.25	5'055'751.25	-1'060'958.00
Intérêts courus sur prêts aux corporations de droit public	663'333.30	786'684.00	-123'350.70
Intérêts courus sur obligations	12'829'614.57	13'070'049.98	-240'435.41
Loyers à recevoir	1'182'672.60	989'589.35	193'083.25
Autres transitoires	4'560'456.10	4'661'548.30	-101'092.20
	23'230'869.82	24'563'622.88	-1'332'753.06

Notes Actif	2003	2002	Différences
14 Débiteurs à long terme			
Banques comptes à terme plus de 12 mois	10'600'000.00	16'600'000.00	-6'000'000.00
Créances hypothécaires	724'650'720.75	740'578'277.40	-15'927'556.65
Prêts aux corporations de droit public	154'027'172.50	167'602'300.00	-13'575'127.50
Prêts divers	6'954'488.25	7'065'178.65	-110'690.40
Avances AVS à récupérer	8'419'779.00	7'682'663.45	737'115.55
	904'652'160.50	939'528'419.50	-34'876'259.00

14.1 Le compte Prêts aux corporations de droit public comprend CHF 40'000'000.- de prêts à l'Etat de Vaud (2002 : CHF 50'000'000.-)

15 Investissements non-traditionnels valeurs comptables			
Placements privés (Private equity)	34'476'931.62	26'115'905.82	8'361'025.80
Placements locaux	14'013'936.00	14'898'936.00	-885'000.00
Placements alternatifs (Hedge funds)	161'618'670.65	60'019'172.90	101'599'497.75
	210'109'538.27	101'034'014.72	109'075'523.55
15.1 Investissements non-traditionnels valeurs du marché			
Placements privés (Private equity)	43'089'601.66	32'639'675.03	10'449'926.63
Placements locaux	14'013'936.00	14'898'936.00	-885'000.00
Placements alternatifs (Hedge funds)	172'361'122.64	60'685'993.05	111'675'129.59
	229'464'660.30	108'224'604.08	121'240'056.22
15.2 Investissements non-traditionnels réserves latentes			
Placements privés (Private equity)	8'612'670.04	6'523'769.21	2'088'900.83
Placements locaux	0.00	0.00	0.00
Placements alternatifs (Hedge funds)	10'742'451.99	666'820.15	10'075'631.84
	19'355'122.03	7'190'589.36	12'164'532.67

15.3 La valeur du marché des investissements non-traditionnels «Placements privés» (Private equity) est déterminée en tenant compte des cours de clôtures, des dernières valeurs nettes d'inventaires ou des valeurs comptables. Jusqu'en 2002, la valeur du marché était corrigée par une décote de 20%. Dès 2003, cette décote n'est plus appliquée. Il en résulte une augmentation de la réserve latente 2002 de CHF 6'523'769.21.

15.4 Les investissements non-traditionnels «Placements locaux» comprennent CHF 10 millions d'investissements «immobilier» qui, dans le cadre du contrôle OPP2, ont été ajoutés à la rubrique «Immeubles» (Note 17.6).

Notes Actif

	2003	2002	Différences
16 Titres valeurs comptables			
Obligations et autres créances suisses	555'148'530.32	508'350'055.00	46'798'475.32
Obligations étrangères en ME	1'045'975'504.97	981'120'243.53	64'855'261.44
Actions étrangères	817'764'518.09	663'814'750.00	153'949'768.09
Actions suisses	781'449'167.94	622'144'811.92	159'304'356.02
	3'200'337'721.32	2'775'429'860.45	424'907'860.87
16.1 Titres valeurs du marché			
Obligations et autres créances suisses	583'777'975.32	538'643'169.00	45'134'806.32
Obligations étrangères en ME	1'055'390'069.38	981'120'243.53	74'269'825.85
Actions étrangères	817'764'518.09	663'814'750.00	153'949'768.09
Actions suisses	781'449'167.94	622'144'811.92	159'304'356.02
	3'238'381'730.73	2'805'722'974.45	432'658'756.28
16.2 Titres réserves latentes			
Obligations et autres créances suisses	28'629'445.00	30'293'114.00	-1'663'669.00
Obligations étrangères en ME	9'414'564.41	0.00	9'414'564.41
Actions étrangères	0.00	0.00	0.00
Actions suisses	0.00	0.00	0.00
	38'044'009.41	30'293'114.00	7'750'895.41

16.3 AUTRES INFORMATIONS

A. Instruments financiers dérivés au 31.12.2003

Véhicules de placement	Type d'instrument	Volume des contrats en CHF	Gains /pertes non réalisés en CHF *
Obligations étrangères en monnaies étrangères	Opérations devises à terme (24 engagements)	139'025'476.04	-2'130'940.54
Actions étrangères	Contrats futurs (2 engagements)	17'672'512.46	21'904.97
Total	26 engagements	156'697'988.50	-2'109'035.57

* compris dans la valeur du marché des mandats au 31.12.2003.

B. Prêts sur titres au 31.12.2003

Véhicules de placement	Nombre de positions en prêt	Contre-valeur en CHF
Obligations suisses	3	11'797'300.00
Obligations étrangères en monnaies étrangères	15	71'306'948.00
Actions étrangères	76	72'881'271.00
Actions suisses	8	44'109'666.00
Total	102	200'095'185.00

Les prêts sur titres sont garantis par un collatéral d'un minimum de 105 % de la valeur totale des titres. Cette valeur est contrôlée sur une base journalière. Le collatéral est constitué de papiers-valeurs de très grande qualité (obligations gouvernementales ou AAA, obligations ayant un rating minimum de AA, lettres de crédit émises par un nombre très restreint de banques approuvées par les associés de Pictet & Cie). La qualité du collatéral est contrôlée régulièrement par le dépositaire global.

C. Investissements non-traditionnels

Véhicules de placement	Engagements en devises étrangères	Cours de change (au 31.12.03)	Engagements en CHF
Investissements non-traditionnels (en CHF)			4'580'037.44
Investissements non-traditionnels (en SEK)	22'200'000.00	0.171883	3'815'802.60
Investissements non-traditionnels (en EUR)	13'756'416.79	1.55997	21'459'597.50
Investissements non-traditionnels (en USD)	11'592'798.00	1.23675	14'337'392.93
Total			44'192'830.47

Dans ce cadre, les souscriptions de fonds de placement n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non-effectués.

Notes

Actif	2003	2002	Différences
17 Immobilier valeur comptable			
Immeubles	1'401'414'000.00	1'362'134'000.00	39'280'000.00
Investissements sur immeubles en propriété	25'896'670.90	29'166'435.45	-3'269'764.55
	1'427'310'670.90	1'391'300'435.45	36'010'235.45
17.1 Immobilier valeur du marché			
Immeubles	1'566'485'461.43	1'512'667'514.57	53'817'946.86
Investissements sur immeubles en propriété	25'896'670.90	29'166'435.45	-3'269'764.55
	1'592'382'132.33	1'541'833'950.02	50'548'182.31
17.2 Immobilier réserve latente			
Immeubles	165'071'461.43	150'533'514.57	14'537'946.86
Investissements sur immeubles en propriété	0.00	0.00	0.00
	165'071'461.43	150'533'514.57	14'537'946.86

17.3 Détermination de la valeur du marché

L'estimation ci-dessus du parc immobilier au 31 décembre est basée sur la valeur du marché. La calculation de cette valeur tient compte de l'état locatif au 1er janvier 2004, sous déduction des vacants considérés comme structurels. Cette méthode, qui tient compte de prix de locations différents par région, corrige directement la valeur du marché des immeubles en fonction de l'endroit où ils sont situés. Le taux de capitalisation a été déterminé de la manière suivante :

Détermination du Taux de rendement brut:	
Taux technique CPEV	4.00%
Frais de gestion et d'entretien des immeubles	3.00%
Taux de rendement brut nécessaire	7.00%

Répartition par nature de l'état locatif:	
Appartements	77.34 %
Commerces	15.32 %
Garages, places de parcs et divers	7.34 %
Total	100.00 %

17.4 Dès le 1er janvier 2002, les frais concernant la gestion des placements sont imputés directement sur le rendement de chaque catégorie.

17.5 112 cédulas hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles représentent un capital de CHF 166'060'900.-. Elles sont toutes libres de gage.

17.6 Dans le cadre du contrôle OPP2, une somme de CHF 10 millions, investie dans l'immobilier non-traditionnel, a été ajoutée au montant ci-dessus (Note 15.4).

Notes

Actif	2003	2002	Différences
18 Créanciers à court terme			
Retraites Populaires	0.00	1'013'069.96	-1'013'069.96
Caisse Intercommunale de Pensions	2'262'035.40	2'108'425.14	153'610.26
Hospices cantonaux	616'458.35	0.00	616'458.35
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	132'470.85	111'564.00	20'906.85
Fournisseurs	71'857.15	7'149.60	64'707.55
Créancier AFC	23'082.51	25'117.40	-2'034.89
Gérants	11'439.00	17'126.35	-5'687.35
Créanciers immobiliers	3'728'010.20	993'662.90	2'734'347.30
Chauffage	828'289.80	523'763.80	304'526.00
Comptes en suspens	1'150.00	244.20	905.80
Comptes en suspens - démissions	0.00	16'150.80	-16'150.80
Comptes en suspens - pensionnés	256'200.49	69'638.04	186'562.45
	7'930'993.75	4'885'912.19	3'045'081.56
19 Comptes transitoires			
Loyers perçus d'avance	4'236'724.65	3'833'734.45	402'990.20
TVA	0.00	1'459'829.90	-1'459'829.90
Autres transitoires	14'587'216.57	7'770'418.10	6'816'798.47
	18'823'941.22	13'063'982.45	5'759'958.77
20 Provisions diverses			
Pour débiteurs douteux sur prêts	1'800'000.00	1'650'000.00	150'000.00
Pour débiteurs douteux sur immobilier	650'000.00	300'000.00	350'000.00
	2'450'000.00	1'950'000.00	500'000.00
21 Fonds divers			
Fonds de prévoyance	8'365'400.00	7'842'050.00	523'350.00
Réserve pour dépôts d'épargne	204'600.00	241'160.30	-36'560.30
	8'570'000.00	8'083'210.30	486'789.70
22 Réserves de fluctuation de valeurs			
Sur titres	78'000'000.00	0.00	78'000'000.00
Sur immeubles	75'225'000.00	59'000'000.00	16'225'000.00
	153'225'000.00	59'000'000.00	94'225'000.00
23 Capital de couverture			
Fonds de compensation	-234'271'000.00	32'174'000.00	-266'445'000.00
Fonds des allocations de renchérissement en cours	349'450'000.00	0.00	349'450'000.00
Capital	5'567'856'671.26	5'281'894'209.00	285'962'462.26
	5'683'035'671.26	5'314'068'209.00	368'967'462.26

Du fonds de compensation un montant de CHF 377,9 millions a été prélevé au 1er janvier 2003 pour être attribué au Fonds des allocations de renchérissement en cours (article 144i LCP).

Notes

Notes	Actif	2003		
23.1	Variation du capital de couverture			
1	Résultat Ressources-Prestations	36'964'899.14		
1	Finances d'entrée	-519'821.55	Sont attribuées au Fonds de prévoyance	
1	Prestations du Fonds de prévoyance	314'258.00	Sont prélevées du Fonds de prévoyance	
1	Dépôts d'épargne	46'544.00	Sont prélevés de la Réserve pour dépôts d'épargne	
2	Frais d'administration	-6'329'737.41		
10.2	Rendement du capital de couverture	338'493'394.46		
	Bonifications pour Dépôts d'épargne	-2'074.38	Sont prélevées du Fonds de compensation	
		368'967'462.26		

	2003	2002	Différences	
Evolution des réserves latentes				
15.2	Des investissements non-traditionnels	19'355'122.03	7'190'589.36	12'164'532.67
16.2	Des titres	38'044'009.41	30'293'114.00	7'750'895.41
17.2	De l'immobilier	165'071'461.43	150'533'514.57	14'537'946.86
		222'470'592.87	188'017'217.93	34'453'374.94
22	Réserves de fluctuation de valeurs	153'225'000.00	59'000'000.00	94'225'000.00
	Total	375'695'592.87	247'017'217.93	128'678'374.94
23	Capital de couverture	5'683'035'671.26	5'314'068'209.00	368'967'462.26
	Capital de couverture OPP 2, art. 44, al.1	6'058'731'264.13	5'561'085'426.93	497'645'837.20
	Capital de prévoyance nécessaire en capitalisation intégrale, OPP 2, art. 44, al. 1	8'550'384'000.00	8'290'667'000.00	259'717'000.00
	Degré de couverture minimum, art. 144k LCP	60.00%		
	Degré de couverture comptable, art. 117 LCP	66.47%	64.10%	2.37%
	Degré de couverture OPP 2, art. 44, al. 1	70.86%	67.08%	3.78%

Rapport de l'Organe de contrôle

cpev

**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

Rapport de l'organe de contrôle



■ Ernst & Young SA
Financial Services
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne

■ Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

au Conseil d'administration de la

CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DE VAUD

Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes (bilan, compte de profits et pertes et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et aux lois du 18 juin 1984 et du 18 décembre 1995 sur la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 14 mai 2004

PVA-pdv 30/3

Ernst & Young SA


Florian Magnolay
Expert-comptable diplômé
(Responsable du mandat)


Philippe Vaney
Expert-comptable diplômé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

- Succursales à Aarau, Baden, Bâle, Berne, Genève, Kreuzlingen, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel, St-Gall, Zoug, Zurich.
- Membre de la Chambre fiduciaire

cpev

**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

Pensions mensuelles

(2003)	2004		Base	Allocation	Total
(1787)	1860	pensions d'invalidité définitive	3'280'909.95	330'742.35	3'611'652.30
(66)	43	pensions d'invalidité temporaire	82'790.50	176.50	82'967.00
(5912)	6161	pensions de retraite	18'510'608.60	2'207'030.80	20'717'639.40
(1768)	1813	pensions de conjoint survivant	2'351'043.25	900'387.45	3'251'430.70
(979)	993	pensions d'enfant	552'615.95	20'645.35	573'261.30
(10512)	10870	pensions	24'777'968.25	3'458'982.45	28'236'950.70

Suppléments temporaires

(320)	311	suppléments «invalidité définitive»			153'737.45
(58)	40	suppléments «invalidité temporaire»			22'600.70
(891)	1014	suppléments «retraite»			1'212'113.05
(1269)	1365	suppléments			1'388'451.20

Avances AVS

(308)	339	avances en cours de paiement			182'689.55
(361)	376	avances en cours de remboursement			144'623.10

Valeur en capital des pensions courantes

L'ensemble des pensions courantes au 1er janvier 2004 (allocations diverses comprises), ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par la Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à :

	Montants exprimés en millions de francs	
	Pensions de base	Suppléments temporaires
- au taux de 0.0 %	6'005.700	70.110
- au taux de 4.0 %	3'944.700	59.395

Effectif par âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la caisse (rachat compris)

Annexe B

Entrée dans la Caisse à l'âge de	Effectif de hommes	Effectif des femmes	Effectif total
20 ans	605	1041	1646
21	416	777	1193
22	681	1022	1703
23	394	841	1235
24	545	897	1442
25	1167	1248	2415
26	682	784	1466
27	715	765	1480
28	531	530	1061
29	482	492	974
30	642	513	1155
31	381	448	829
32	383	447	830
33	349	421	770
34	289	394	683
35	278	420	698
36	271	372	643
37	238	377	615
38	202	365	567
39	191	375	566
40	148	327	475
41	122	294	416
42	102	263	365
43	96	257	353
44	104	204	308
45	78	202	280
46	65	171	236
47	61	137	198
48	46	110	156
49	43	102	145
50	37	99	136
51	37	61	98
52	25	55	80
53	20	43	63
54	12	24	36
55	13	30	43
56	12	19	31
57	14	19	33
58	8	7	15
59	15	14	29
60	13	6	19
61	6	5	11
62	7	3	10
63	1		1
64	1	1	2
Total	10'528	14'982	25'510
Âge moyen à l'entrée:	29.10	30.08	30.04
2002	29.05	30.04	30.00

Âge	hommes	femmes	Total
21 ans	12	31	43
22	22	109	131
23	51	195	246
24	68	265	333
25	124	321	445
26	169	398	567
27	187	427	614
28	215	434	649
29	215	426	641
30	216	407	623
31	226	412	638
32	269	420	689
33	246	416	662
34	252	332	584
35	249	367	616
36	290	374	664
37	328	401	729
38	315	404	719
39	318	422	740
40	320	452	772
41	321	427	748
42	298	447	745
43	303	458	761
44	359	457	816
45	396	472	868
46	366	483	849
47	326	441	767
48	360	420	780
49	360	441	801
50	317	438	755
51	338	419	757
52	310	401	711
53	319	379	698
54	293	382	675
55	294	347	641
56	295	372	667
57	259	296	555
58	228	234	462
59	238	233	471
60	168	159	327
61	120	151	271
62	69	65	134
63	55	31	86
64	34	11	45
65	6	5	11
66	1		1
67			0
68	1		1
69	2		2
Total	10'528	14'982	25'510
Âge moyen:	44.01	41.09	42.09
1/1/03	44.01	41.06	42.07

Effectif et structure d'âges des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2004

Annexe D

		20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Age moyen
Gardiens- geôliers	H	1	25	51	69	31	30	24	22	6		259	40.09
	F	2	3	5	3	6	6	1		1		27	39.00
Infirmiers	H	14	94	84	81	70	56	49	26	4		478	38.11
	F	159	531	353	345	338	304	222	166	49	1	2'468	38.09
Éducateurs	H		4	3	2	2	4	4	2	1		22	43.02
	F	1	15	15	8	12	6	10	5	1		73	39.07
Enseignants primaires	H	33	176	117	139	149	272	211	77	8		1'182	42.01
	F	263	688	552	462	653	788	699	350	60	1	4'516	41.01
Gendarmes	H	21	89	89	103	112	80	68	53			615	40.05
	F	6	13	6		1						26	27.07
Police de sûreté	H	3	16	15	29	30	33	30	13			169	43.00
	F	5	8	11	2	1	1	1				29	31.04
Professeurs- assistants	H		1	10	19	14	12	4	9	5		74	44.05
	F				5	10	7	2	3	2		29	46.10
Personnel administratif	H	64	260	390	426	518	563	536	500	173	3	3'433	44.09
	F	133	442	610	626	626	634	620	546	204	2	4'443	43.02
Enseignants professionnels	H	1	38	96	125	119	128	137	116	49		809	45.07
	F	1	40	49	48	63	75	40	44	8		368	43.00
Enseignants secondaires	H	2	116	174	227	233	258	219	211	47		1'487	44.05
	F	5	146	219	235	274	232	236	191	36		1'574	43.05
Pasteurs	H		3	20	16	32	56	36	32	14		209	47.08
	F		5	5	18	18	20	8	14	3		91	45.00
Cantonniers	H	1	9	29	44	43	50	47	34	19		276	45.10
Ouvriers	H	9	61	116	192	206	210	157	154	58		1'163	44.11
	F	11	46	95	148	167	111	116	108	30		832	44.01
Personnel de laboratoire	H	4	18	12	11	14	22	9	4	2		96	40.04
	F	14	69	62	62	66	64	56	45	17		455	41.09
Préfets, présidents de tribunaux	H				2	4	3	5	14	11		39	54.08
	F			3	2	2	4	3	5	2		21	48.02
Professeurs d'Université	H			3	15	24	31	41	47	49	7	217	53.01
	F			2	4	4	5	5	5	4	1	30	49.04
Effectif par sexe	H	153	910	1'209	1'500	1'601	1'808	1'577	1'314	446	10	10'528	44.01
	F	600	2'006	1'987	1'968	2'241	2'257	2'019	1'482	417	5	14'982	41.09
Effectif global		753	2'916	3'196	3'468	3'842	4'065	3'596	2'796	863	15	25'510	42.09

Effectif et degré moyen d'activité des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2004

Annexe E

			Effectif total	Âge moyen	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100%
Gardiens- geôliers	:	H	259	40.09	100.000	259.0
		F	27	39.00	97.407	26.3
Infirmiers	:	H	478	38.11	96.476	461.2
		F	2'468	38.09	84.743	2'091.5
Éducateurs	:	H	22	43.02	87.575	19.3
		F	73	39.07	74.288	54.2
Enseignants primaires	:	H	1'182	42.01	93.994	1'111.0
		F	4'516	41.01	78.658	3'552.2
Gendarmes	:	H	615	40.05	100.000	615.0
		F	26	27.07	98.077	25.5
Police de sûreté	:	H	169	43.00	100.000	169.0
		F	29	31.04	94.138	27.3
Professeurs- assistants	:	H	74	44.05	90.122	66.7
		F	29	46.10	89.241	25.9
Personnel administratif	:	H	3'433	44.09	95.381	3'274.4
		F	4'443	43.02	81.115	3'604.0
Enseignants professionnels	:	H	809	45.07	87.479	707.7
		F	368	43.00	71.622	263.6
Enseignants secondaires	:	H	1'487	44.05	92.838	1'380.5
		F	1'574	43.05	77.074	1'213.1
Pasteurs	:	H	209	47.08	96.388	201.5
		F	91	45.00	73.681	67.1
Cantonniers	:	H	276	45.10	100.000	276.0
		F				
Ouvriers	:	H	1'163	44.11	98.138	1'141.4
		F	832	44.01	82.819	689.1
Personnel de laboratoire	:	H	96	40.04	97.760	93.9
		F	455	41.09	82.438	375.1
Préfets, présidents de tribunaux	:	H	39	54.08	95.641	37.3
		F	21	48.02	80.000	16.8
Professeurs d'Université	:	H	217	53.01	90.359	196.1
		F	30	49.04	73.509	22.1
Effectif par sexe	:	H	10'528	44.01	95.078	10'009.8
		F	14'982	41.09	80.454	12'053.6
Effectif global	:		25'510	42.09	86.489	22'063.4
01.01.2003			24'561	42.07	86.482	21'240.9

a) Âge prévisible de la retraite

Au 1er janvier 2004, l'âge minimum prévisible de la retraite des 25'510 assurés présents du plan de base est le suivant:

Âge minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	1'044	2'046	3'090
58 ans	172	592	764
59 ans	169	464	633
60 ans	2'425	2'727	5'152
61 ans	683	785	1'468
62 ans	6'033	8'367	14'400
63 ans	1		1
64 ans	1	1	2
Total	10'528	14'982	25'510
Âge moyen de la retraite:	60.11	60.08	60.09
<i>01.01.2003</i>	<i>60.10</i>	<i>60.08</i>	<i>60.09</i>

b) Âge effectif de la retraite

Durant l'année 2003, 443 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants:

Âge effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
55 ans	-	1	1
56 ans	-	1	1
57 ans	36	27	63
58 ans	2	8	10
59 ans	11	9	20
60 ans	58	53	111
61 ans	12	10	22
62 ans	68	49	117
63 ans	12	24	36
64 ans	9	10	19
65 ans	30	6	36
66 ans	2	2	4
70 ans	3	-	3
Total	243	200	443
Âge moyen de la retraite:	61.02	60.08	60.11
<i>En 2002, 360 retraites:</i>	<i>61.02</i>	<i>60.09</i>	<i>61.00</i>

Âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
20 ans							0
21							0
22							0
23							0
24							0
25			1				1
26							0
27							0
28							0
29			1	2			3
30				4			4
31			2	4		1	7
32				4			4
33			2	4			6
34			1	7			8
35			1	4		1	6
36			4	4	1		9
37			5	7	1	1	14
38			6	10	1	2	19
39			1	7		4	12
40			5	15	2	2	24
41			7	15		3	25
42			8	17		3	28
43			7	20	1	4	32
44			9	16	1	1	27
45			17	15		3	35
46			10	24	1	7	42
47			11	18	2	3	34
48			7	21	1	3	32
49			17	23	4	2	46
50			13	28		8	49
51			11	29	3	13	56
52			17	30	3	6	56
53			14	35	2	12	63
54			19	50	3	11	83
55			16	32	4	14	66
56		2	17	46	3	20	88
57	18	13	26	51	4	11	123
58	35	37	22	49	1	22	166
59	49	40	33	41	4	14	181
60	67	58	27	47	6	18	223
61	89	93	36	47	9	20	294
62	129	106	32	38	3	24	332
63	136	121	13	38	1	28	337
64	158	136	16	38	2	21	371
65	156	155	22	30	4	34	401
66	157	142	19	39	3	32	392
67	139	124	17	25	3	38	346
68	149	116	19	21	1	38	344
69	165	117	12	26	4	37	361

Âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
70 ans	153	114	24	30	2	37	360
71	135	122	17	14	2	47	337
72	148	115	21	19	3	45	351
73	151	87	20	12	2	51	323
74	129	101	15	8	3	61	317
75	133	100	11	21	5	52	322
76	103	90	12	8	3	64	280
77	125	84	8	13	4	56	290
78	93	95	8	8	2	66	272
79	92	64	11	4	2	62	235
80	93	70	10	5	2	65	245
81	80	74	7	5	2	64	232
82	82	71	2	5	1	58	219
83	85	54	3		2	72	216
84	72	48	4	1	1	52	178
85	47	37	7	4		45	140
86	41	39	1	4		50	135
87	38	25	1	4		56	124
88	35	23				38	96
89	29	20	3	1		36	89
90	21	21		1		33	76
91	17	10		1		30	58
92	14	5				31	50
93	16	8				15	39
94	5	5				15	25
95	5	6	1			20	32
96	3	4	1			6	14
97	2	3				2	7
98	1	1				5	7
99	4	2	1			1	8
100		1				1	2
101	2	1				1	4
102							0
103						1	1
Total	3'401	2'760	711	1'149	114	1'699	9'834
Âge moyen:	72.02	71.08	61.02	58.00	63.00	75.06	70.00
01.01.2003	72.04	71.09	61.06	57.10	62.08	75.02	70.01

